

BREF

DU

DIOCÈSE DE QUIMPER,

POUR L'ANNÉE M DCCC XLV,

Pâques arrivant le 23 Mars;

Imprimé par ordre de Monseigneur

JOSEPH-MARIE GRAVERAN,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

*Si vis profectum haurire, lege
humiliter, simpliciter et fideliter.
Non quis dixerit, sed quid dica-
tur, attende. De Imit. Chr. l. 1. c. 5.*



QUIMPER,

TYPOGRAPHIE DE E. BLOT, FILS.

TABLE DU TEMPS.

Nombre d'Or..... 3	Lettre Dominicale..... e
Epacte..... xxij	Lettre du Martyrologe, C

FÊTES MOBILES.

Dimanches après l'Epiph... 1 +	Pentecôte..... 11 Mai.
Mercredi des Cendres. 5 Févr.	Fête-Dieu..... 22 Mai.
Pâques..... 23 Mars.	Dim. après la Pentecôte.... 28
Ascension..... 1 Mai.	I Dim. de l'Avent... 30 Nov.

QUATRE TEMPS. { 12, 14, 15 Févr.; 14, 16, 17 Mai;
17, 19, 20 Septembre; et Décembre.

La Célébration des Mariages { commence le 7 Janvier et le 15 Avril;
finit le 4 Février et le 29 Novembre.

TABLEAU DES RETRAITES.

A LESNEVEN,

Pour les hommes.

- 1^{re} R. bretonne, le 8 Février.
- 2^e R. bretonne, le 17 Mai.

Pour les femmes.

- R. française, le 2 Août.
- 1^{re} R. bretonne, le 5 Avril.
- 2^e R. bretonne, le 28 Juin.
- 3^e R. bretonne, le 11 Octobre.
- R. pour les Sœurs, le 27 Sept.

A QUIMPERLÉ,

Pour les hommes.

- 1^{re} R. bretonne, le 19 Avril.
- 2^e R. bretonne, le 18 Octobre.

Pour les femmes.

- R. française, le 23 Août.
- 1^{re} R. bretonne, le 1 Mars.
- 2^e R. bretonne, le 21 Juin.

(Les Retraites s'ouvrent vers la fin des jours ici indiqués qui sont tous des Samedis).

Monseigneur l'Evêque recommande à MM. les Curés et Desservans de publier ce Tableau le premier Dimanche de l'année; d'annoncer chaque Retraite en particulier 15 jours d'avance; enfin de faire sentir aux Fidèles combien les Retraites sont utiles, et surtout les Retraites proprement dites, celles qui se font loin du bruit dans ces pieux asiles où tout favorise le recueillement.

RÈGLES GÉNÉRALES.

POUR L'OFFICE.

Bien peu de Rubriques seront ici mentionnées : car l'élève du Séminaire qui se dispose à recevoir le Sous-Diaconat peut d'abord apprendre, dans l'*Ordinaire*, (à la suite du Psautier) la manière de commencer et de terminer les différentes Heures, de dire l'Invitatoire; les Absolutions et les Bénédictions; ensuite lire l'*Extrait* des Rubriques générales, placé en tête des parties d'Hiver, d'Été et d'Automne, et surtout le 2^e et le 3^e articles de cet Extrait.

Le Dimanche, l'Invitatoire se dit comme aux *Semi-doubles*, à moins que l'Office ne soit intitulé *Duplex*.

* On dit *Te Deum* à Matines, s'il n'est marqué autrement, les Dimanches, dans les Fêtes et les Octaves, et aux Fér. du T. pascal.

Quand on sépare Matines de Laudes, les jours où l'on doit dire les Prières à genoux, on dit après le *Ÿ* Sacerd. les Prières marquées pour Tierce: les autres jours, on dit seulement l'Or. des Laud. et le *Pater*.

Les Fêtes *Simplex* n'ont à L. qu'une Ant. qui est la 4^e du Comm.

Quand il y a deux ou plusieurs Oraisons à Laudes, ou à Vêpres, on dit *Domunus vobiscum....* et *Benedicamus....* après la première et après la dernière, et ces mêmes Oraisons se terminent par une grande conclusion. Les Oraisons intermédiaires se concluent ainsi : *Per Christum*, ou *eumdem Christum*, D. N. R[. Amen. ou *Qui vivis et regnas*, Deus. R[. Amen. ou enfin : *Qui tecum vivis et regnat Deus R[. Amen.*

A Prime, ce qui suit la Prière *Sancta Maria*, jusqu'à *Deus in adiutorium*, ne concerne que le *Chœur* de la Cathédrale.

* Le Symbole *Quicumque* ne se dit que le Dimanche. On l'omet les Dim. où il se trouve une Fête, (excepté le jour de la Ste. Trinité) ou l'Octave d'une Fête, ou l'Office d'une Vigile; et aux Dim. dans l'Octave de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension et de la Fête-Dieu.

Les Prières s'omettent, à Prime et à Complies, dans toutes les Fêtes, même Simplex; dans les Fêtes depuis Noël jusqu'à la Présentation de N. S. et dans celles du Temps pascal.

A Complies, si, pendant une Octave, on fait l'Office du Dimanche simplement, ou d'une Fête de N. S. ou de la Ste. Vierge, on ne dit pas les Antiennes de l'Octave, mais celles du Psautier.

Dans les Offices non chantés, 1^o on ne dit aucune partie des Antiennes avant les Psaumes et les Cantiques; on récite seulement après chaque Psaume l'Antienne qui lui convient; 2^o on n'a point égard aux * placés devant une lettre de grandeur ordinaire dans les R[et *Ÿ* des petites Heures, ni aux chiffres et aux lettres qui précèdent les Antiennes, ou les Psaumes.

POUR LA MESSE. *

On dit *Gloria in excelsis*, au commencement, et *Ite Missa est*, à la fin, quand on a dit *Te Deum*, à l'Office de la nuit.

On dit l'Oraison *A cunctis*, quand on a dit les Suffrages à Laudes, excepté à la Messe de la Sainte Vierge le Samedi, et à quelques autres Messes propres et aux Messes votives.

¶ Par dispense de Mgr l'Evêque, quand on n'a fait à Laudes aucune mémoire, il n'y a (comme aux Fêtes *Doubles*) qu'une Oraison de précepte aux *Vigiles des Annuels*, aux *Semi-doubles* et les Dimanches; et il n'y en a que deux, aux Fêtes *Simple*s et aux Fêtes: excepté les Fêtes de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps, des Rogations, et les Vigiles de Saint-Jean et de Saint-Pierre, où l'on suit ce qui est marqué dans le Missel.

Ceux même qui ne récitent pas le Bréviaire diocésain, peuvent user de cette dispense aux Messes chantées.]

Il est prescrit de dire aux Messes votives, pour seconde Oraison, celle de la Messe qui répond à l'Office du jour. On excepte de cette règle la Messe des Morts, mais non celle des Mariages; ni même les Grand-Messes, à moins qu'elles ne soient très-solennelles.

On dit *Credo*, aux Fêtes de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, (excepté la Fête *Simple* du Samedi) des Apôtres, des Evangélistes, des Docteurs, des Patrons, et pendant toute l'Octave qui peut suivre ces Fêtes; tous les Dimanches, et quand cela est marqué.

On dit une Préface propre dans les Fêtes et les Octaves de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Evangélistes; au Temps de Noël (lequel ne finit dans le Bréviaire diocésain qu'à la Présentation de Notre Seigneur) et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à la Trinité. La Préface de la Trinité se dit à tous les Dimanches qui n'en ont pas une autre.

Quand on n'a pas dit *Gloria in excelsis*, au commencement de la Messe, on dit *Benedicamus Domino* à la fin.

Sauf l'obligation pour ceux qui récitent l'ancien Brév. de suivre le Bref du Diocèse aux Messes et Vêp. chantées, (Ordonnance de Mgr de Poulpiquet, du 29 Nov. 1837), chacun peut et doit accorder la Messe avec son Office: à moins qu'on n'ait à célébrer la Messe d'une Fête transférée au Dimanche, d'un Service pour les défunts, d'un Mariage: ou qu'on ne dise une Messe votive ou une Messe ordinaire de *Requiem*, les jours où elles sont permises; ce qui, encore, dans l'intention de l'Eglise, ne doit pas se faire trop souvent et sans quelque cause raisonnable; *Ut quoad fieri potest*, dit la Rubrique, *Missa cum Officio conveniat*. (†)

(†). Aussi cette question ayant été soumise au S. Siège: Si celui qui veut célébrer à un autel privilégié un jour de Fête ou à une Fête Semi-double ou Simple, doit toujours prendre des ornemens noirs; (comme le disent divers auteurs) pour gagner l'indulgence du Privilège? la Congrégation des Indulgences a répondu NÉGATIVEMENT. La décision est du 11 Avril 1840, et se trouve dans l'ANNUAIRE de la Religion, n° du 19 Octobre 1841: ce Journal l'a publiée de nouveau en 1842.

Celui qui chante la Messe dans une chapelle de dévotion, le jour d'une solennité qui y attire le concours du peuple, est encore obligé de suivre en tout le rit de cette chapelle, quand même il aurait récité ce jour-là un Office *Double-majeur*. Celui qui dit une Messe basse, doit au moins, se conformer au rit de la chapelle par rapport à la couleur des ornements.

Quand on dit une Messe votive qui n'est pas pour les défunts ou pour un Mariage, dans une église où il y a d'autres Prêtres, il est toujours permis de prendre la même couleur qu'eux, pour éviter la bigarrure.

Tout Prêtre qui célèbre dans un diocèse dont le Bréviaire diffère du sien, fait toujours bien de se servir des ornements qui conviennent à l'Office qu'ont récité les Prêtres du lieu où il se trouve: et il est obligé de s'en servir, s'ils ont récité un Office qui exclut les Messes votives. (*Extrait du Missel romain et des décrets de la S. C. des Rites.*)

JOURS auxquels il est permis, par Mandement de Mgr l'Evêque, de dire une Messe votive et spécialement la Messe des Mariages et celle des défunts.

Dans les paroisses où il y a deux ou plusieurs Prêtres on pourra célébrer une Grand-Messe de *Requiem*, le corps présent, tous les jours, excepté les Fêtes *Annuelles*, (le jour de leur solennité seulement, pour celles qui sont transférées) les *Solennels-majeurs*, lorsqu'ils tombent le Dimanche, ou qu'ils y sont transférés, et les trois jours avant Pâques. S'il est urgent ces jours-là de dire la Messe pour un défunt, le corps présent, on dira la Messe du jour, sans y ajouter aucune oraison.

Toutes les Messes basses de *Requiem* et les Messes votives ordinaires sont prohibées dans les *Solennels-mineurs*; les *Doubles*, même transférés; les *Dimanches*; tous les jours entre les *Octaves des Fêtes Annuelles* qui se célèbrent dans tout le Diocèse (excepté l'Octave de la Toussaint) et les *Vigiles* de ces mêmes Fêtes; le *Mercredi des Cendres*, et les trois premiers jours de la *Semaine sainte*.

On ne doit dire aucune Messe de *Requiem*, dans les Eglises où (pour quelque cause et à quelque jour que ce soit) le Saint Sacrement est exposé. Mais il sera permis, s'il survient un enterrement, de renfermer le Saint Sacrement dans le tabernacle, excepté les jours qui sont assignés à chaque paroisse pour l'Adoration perpétuelle.

La Grand-Messe des *Services* du troisième, septième, trentième jour après l'enterrement, d'*Anniversaire* pour les défunts, pourra être célébrée tous les jours, excepté les suivants: les *Solennels-mineurs* et au-dessus; les *Doubles-majeurs* de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres et des Evangélistes, les *Dimanches*; les

Vigiles de Noël et de la Pentecôte ; les jours entre les *Octaves* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu ; le *Mercredi des Cendres* et la *Semaine sainte*. Mais les Messes basses de *Requiem*, celles même d'enterrement, le corps présent, n'ont aucun privilège.

On devra dire la Messe *Pro sponso et sponsa* (non viduâ) les mêmes jours où les Grand'Messes de *Requiem*, mentionnées au précédent article sont permises ; (même en Carême, si on a été autorisé à bénir un Mariage en ce saint temps) et de plus, les jours dans l'Octave de la Fête-Dieu. Les autres jours, on dira la Messe qui convient à l'Office, avec mémoire de la Messe du Mariage, excepté aux Fêtes Annuelles, et toujours avec les bénédictions de la Messe du Mariage.

Si l'Épouse est une veuve, (*vel si culpâ notoriâ virginitatem amisit*) la Messe sera conforme à l'Office les jours où les simples Messes votives de *Requiem* et autres sont prohibées, et on ne fera aucune mémoire de la Messe du Mariage. Aux autres jours, on pourra dire la Messe votive du Mariage, en omettant les bénédictions, et en ajoutant seulement l'Oraison, la Secrète et la Postcommunion de la Fête ou de la Férie occurrente.

POUR L'OFFICE CHANTÉ DES DIMANCHES ET DES FÊTES.

On ne prend dans les Livres de chant que ce qui répond à l'Office et aux mémoires du Bréviaire diocésain. Les exceptions sont marquées dans le Bref, en leur lieu. Du reste, on continue à doubler les Antiennes dans les Fêtes, et à les annoncer seulement quand les Vêpres sont du Dimanche : et l'Office se termine comme il est marqué dans les Vespéraux romains.

Il est convenable qu'aux *Solennels-majeurs*, ou du moins à tons les *Annuels*, on chante la Messe du Mont ; et qu'on emploie, les mêmes jours, pour le chant des Psaumes, quelques-uns des tons plus beaux qui sont à la fin du Bréviaire.

Il est permis, aux Dimanches libres depuis la Trinité jusqu'à l'Avent, de chanter la Messe et les Vêpres de la Trinité, ou seulement les Vêpres de cette Fête, (en doublant les Antiennes ou sans les doubler.) Mais 1^o le Célébrant est toujours obligé de dire la Messe du Dimanche occurrent, telle quelle est marquée dans le Bref du Diocèse ; 2^o à la fin des Vêpres, au lieu de l'Oraison de la Sainte Trinité, on dira l'Oraison du Dimanche, sans faire d'autre mémoire de ce Dimanche ; 3^o quand le Bref marque les Vêpres d'une Fête Double du lendemain, l'on ne doit nulle part chanter les Vêpres de la Trinité, ni même en faire mémoire dans aucun cas. (*Extrait des Brefs de 1837 et 1839.*)

Lune. M.

JANVIER.

- xxij 1 *Mercredi*. La Circoncision de N. S. et l'Oct. de Noël. Sol. min. *blanc*. Aux Heur. Doxol. et *ŷ Qui natus* ; (On les dit jusqu'à la Prés. de N. S. excepté dans l'Oct. de l'Épiph.) A la M. *Credo* ; Préf. et *Communic.* de Noël. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. comme hier.
- AU CHOEUR, Messe et Vêp. chantées.
On peut commencer Mat. à deux heures.
- xxiv 2 *Jeudi*. S. Basile, Doct. Semid. *blanc*. I. A Laud. mém. de la Ste. Vierge. A Tierce, etc. au R^e bref, deux *All.* Messe au 14 Juin, ij Or. *Deus qui salutis* ; *Cred.* Préf. de Noël, *Communic.* ordin. — Vêp. depuis le Cap. du suiv. mém. du précéd. A Complies, Ant. de Noël, et ainsi les deux jours suiv.
- xxv 3 *Vendredi*. Ste. Geneviève, Vierge. Sem. *blanc*. II. A Laud. mém. de la Ste. V. A Tierce, etc. au R^e br, deux *All.* Messe au 2 Févr. dans le Suppl. mém. de la Ste. V. Préf. de Noël.
- xxvj 4 *Samedi*. De la Férie : *blanc*. L'Off. au Dim. entre la Circoncis... 271, exc. ce qui est ppr. au 4 Janv. Ant. *ŷ* et R^e du I Noct. du Dim. j et ij Lec. de l'Épît. aux Rom. au 4 Janv. 277 ; ij Lec. de l'Ev. et Hom. du Dim. avec le R^e *Angelus*, auquel on ajoute *Gloria Patri*. 274 ; On dit *Te Deum*. A L. Pss. de la Fér. Cant. *Tu Bethleem* ; seule Ant. *Non confund.* 4^e du Dim. Cap. Hym. *ŷ* Ant. de *Bened.* et Or. du Dim. mém. de la Ste. V. par l'Ant. *Peperit*, etc. 278. Aux H. Pss. de la Fér. Ant. etc. du Dim. Messe de la Circoncis. Ev. de la Fête des SS. Inno. jusqu'à ces mots inclusiv. *Ex Aegypto vocavi Filium meum* ; sans *Credo* ; Préf. de Noël. — A Vêp. seule Ant. *Christus*, et le

Lune.	M.	JANVIER.	8
		reste, au Samedi avant le Dimanche suivant, 270.	
xxvij	5	DIM. ENTRE LA CIRCONCIS. ET L'EPIPH. La Vigile de l'Epiph. <i>blanc.</i> Jusqu'au <i>ŷ</i> du III Noct. tout est du Dim. exc. l'Invit. et les Leç. de l'Ecrit. qui sont au 5 Janv. 279; ces Leç. se divisent aux ** Au III Noct. <i>ŷ Timebunt.</i> 279; vij et viij Leç. de l'Ev. et Hom. de la Vig. l'Hom. se divisant à l*; vij R <i>Terra Zabulon</i> , sans <i>Gl. Patri</i> ; viij R <i>Dominus</i> , 280; ix Leç. de S. Siméon, avec le R <i>Ecce. Te Deum.</i> <i>ŷ</i> Sacerd. <i>Omnes</i> , 282. A Laud. Pss. du Dim. Ant. etc. de la Vig. (et de même aux H.) mém. unique de S. Siméon. A Prim. on omet le Symb. A la M. mém. de S. Siméon, (Ors. de la M. <i>Os justi</i>) <i>Cred.</i> Préf. de Noël. — Vép. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et pdt l'Oct.	
xxviii	6	AU CHOEUR, on célèbre l'Epiphanie de N. S. <i>Lundi.</i> L'EPIPHANIE DE N. S. Ann. min. <i>blanc.</i> et pend. l'Oct. A l'Off. on observe ce qui est marqué dans le Brev. A la M. <i>Credo</i> , Préf. et <i>Communic.</i> ppr. et pend. l'Oct. [<i>Au Cap. de None</i> , et in nomini, <i>supprimez in.</i>]	
xxix	7	<i>Mardi.</i> De l'Oct. Semid. <i>blanc.</i> L'Off. comme le jour de l'Epiph. excepté ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. 294. Au Noct. Ant. <i>Pasce</i> , etc. Leçs. du 7 Janvier; R du II Noct. de la Fête. A Laud. Ant. unique <i>Voluit</i> , 4 ^e de la Fête; à <i>Benedictus</i> , Ant. ppr. et de même à chaque jour de l'Oct. Messe de la Fête. — A Vép. seule Ant. <i>Mysterium</i> , 1 ^e de la Fête; à <i>Magn.</i> Ant. propre.	
xxx	8	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Ant. <i>Ecce.</i> R du III Noct.	
j	9	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. Ant. <i>O Rex.</i> R du I Noct.	
ij	10	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. iij Leç. de S. Paul, Anach. dont mém. à Laud. et à la M. (Ors. de la Messe <i>Os justi.</i>)	
iiij	11	<i>Samedi.</i> De l'Oct. — A Vép. seule Ant. <i>Mysterium</i> , etc. 303.	
iv	12	DIM. DANS L'OCT. I après l'Epiph. <i>blanc.</i> Au I Noct. Leç. <i>Incipit</i> , 315. A Prim. point de Symb.	

Lune.	M.	JANVIER.	9
		Canon de ce I Dim. cxxx. A la M. une seule Or. de précepte — Vép. du suiv. nulle mém. A Comp. Dox. <i>Mundi scelus</i> , et demain.	
v	13	<i>Lundi.</i> L'Oct. de l'Epiph. et le Baptême de N. S. Doub. maj. <i>blanc.</i> Messe propre. — A Vép. mém. du suiv.	
vj	14	<i>Mardi.</i> S. Hilaire, Doct. Doub. <i>blanc.</i> ix Leç. de S. Félix dont mém. à L. puis de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et <i>ŷ</i> de Noël, <i>Qui natus</i> ; et de même jusqu'à la Présent. de N. S. A la M. les deux mém. Préf. de Noël; (On l'a dit jusqu'au 2 Fév. s'il n'est marqué autr.) — A Vép. mém. du suiv. Ant. <i>Reliquisti.</i>	
vij	15	<i>Mercredi.</i> S. Judicaël, Cénobite. Sem. <i>blanc.</i> III. A L. mém. de S. Maur, Abb. et de la Ste. V. Messe au Suppl. p. 3; ij Or. <i>Intercessio</i> ; iij Or. <i>Deus qui salutas.</i>	
viii	16	<i>Jeudi.</i> De la Fér. vert. L'Off. aux Dim. dep. l'Epiph. 322, avec ce qu'on emprunte, par anticip. du II Dim. après l'Epiph. A tout l'Off. Pss. du Jeudi. Ant. et <i>ŷ</i> du II Noct. des Dim. j Leç. <i>Incipit</i> , du II Dim. avec son R, 327; ij Leç. <i>Non enim.</i> (les deux en une) R <i>Qui timetis</i> , sans <i>Glor. Patri</i> ; iij Leç. de l'Ev. et Hom. du même D. (la 1 ^{re} seulement) R <i>Deus secundum</i> ; auquel on ajoute <i>Gl. Patri.</i> On ne dit p. <i>Te Deum.</i> A Laud. Cant. du Psaut. seule Ant. <i>Non confunditur</i> , 4 ^e des Dim. 324; Ant. de <i>Bened.</i> et Or. du II Dim. mém. de la Ste. V. 324. A Prim. Canon de la Fér. occur. et de même les deux jours suiv. M. du II Dim. sans <i>Gl. in exc.</i> ni <i>Cred.</i> ij Or. <i>Deus qui sal.</i> Préf. de Noël. — A Vép. unique Ant. <i>Non misit</i> , 1 ^e des Dim. 327; dep. le Cap. du suiv.	
ix	17	<i>Vendredi.</i> S. Antoine, Abb. Sem. <i>blanc.</i> II. j Leçon du Lundi après le II Dim. 331, les trois en une. Mém. de la Ste. Vierge à L. (478) et à la M. — Vép. du suiv. mém. du précéd.	
x	18	<i>Samedi.</i> La Chaire de S. Pierre, Apôtr. Doub. <i>blanc.</i> Au I Noct. Leç. du Mardi après le II D.	

Lune.	M.	JANVIER.	10
		332. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. des Apôtres. Vêp. au Psaut. à la fin de la 5 ^e Ant. on ajoute <i>Alleluia</i> ; Cap. etc. du Sam. avant la Septuag. mém. du précéd. Au comm. de Comp. après <i>Gl. Patri</i> , on dit <i>Laus tibi</i> , etc. Hym. <i>Mundi salus</i> .	
xj	19	DIM. DE LA SEPTUAGÉSIME. <i>violet</i> , et ainsi à tout l'Off. du Temps jusqu'au Jeudi-saint. L'Off. aux Dim. de ce T. 379. Après le <i>Gl. Patri</i> . du ix R ^e , on ne dit pas la réclame, mais on répète en entier le R ^e jusqu'au <i>ŷ</i> . On ne dit pas <i>Te Deum</i> à l'Off. du Temps jusqu'à Paq. mais on continue de le dire dans les Fêtes. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. Préf. de Noël. — Vêp. du suiv. pag. 465, (<i>Rub. gén. n. 47.</i>) mém. du Dim. A Compl. Ant. ppr. et demain.	
xij	20	Lundi. Le Fête du S. Nom de Jésus. (D'hier.) Sol. min. <i>blanc</i> . [<i>A l'Hym. des I Vêp. 2^e vers, Jesus, lisez: Jesu. A l'Invit. lis. Jesum. A la vj Lec. 2^e ligne, At, lis. An.</i>] A tout l'Off. Pss. du Dim. La viij Lec. jusqu'à <i>in domum meam</i> ; la ix Lec. depuis <i>Ei soli</i> . Nulle mém. A Tierce, S. et None, et à la M. on omet tous les <i>All.</i> — A Vêp. mém. du suiv. <i>On peut comm. Mat. à deux h. un quart.</i>	
xijj	21	Mardi. Ste. Agnès, Vierge-M. Sem. <i>rouge</i> . II. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xiv	22	Mercredi. S. Vincent, Mart. Doub. <i>rouge</i> . Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la Messe <i>Lætabitur</i> . — A Vêp. mém. du suiv.	
xv	23	Jeudi. S. Raimond, Prêtr. Sem. <i>blanc</i> . I. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xvj	24	Vendredi. S. Sébastien, Mart. (Du 20.) Doub. <i>rouge</i> . ix Lec. de S. Timothée, Mart. dont mém. (par l'Ant. des II Vêp.) puis de la Ste. V. à Laud. et à la Messe <i>In virtute</i> . — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	

Lune.	M.	JANVIER.	11
xvij	25	Samedi. La Conversion de S. Paul, Apôtre. D.-maj. <i>blanc</i> . Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. <i>Credo</i> . Préf. des Ap. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xvijj	26	Dim. DE LA SEXAGÉSIME. <i>violet</i> . Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. Préf. de Noël. — A Vêp. mém. du suiv. <i>Annoncez la Retr. bret. qui s'ouvrira, la 8 Février, pour les hommes, à Lesneven.</i>	
xix	27	Lundi. S. Julien, Pont. Simp. <i>blanc</i> . I. Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la Messe <i>Statuit</i> . — Vêp. de la Fér. 384; mém. de la Ste. V.	
xx	28	Mardi. De la Fér. <i>violet</i> . L'Off. comme il est marqué à la p. 382. A L. mém. de la Ste. V. Messe du Dim. précéd. ij Or. <i>Deus qui sal.</i> on omet le Trait et le <i>Cred.</i> — Vêp. du suiv.	
xxj	29	Mercredi. S. François de Sales, Pont. Doub. <i>blanc</i> . Mém. de la Ste. V. à L. et à la M.	
xxij	30	Jeudi. De la Fér. Comme le 28. — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	
xxijj	31	Vendredi. S. Pierre Nolasque. Sem. <i>blanc</i> . II. Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la M. — Vêp. depuis le Cap. du suiv. mém. du précéd.	

FÉVRIER.

xxiv	1	Samedi. S. Ignace, Mart. Sem. <i>rouge</i> . III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. (<i>Rub. gén. n. 2</i>) mém. du Sam. 401. A Compl. Ant. de la Fêt. Hym. <i>Virgo</i> , et dem.	
xxv	2	DIM. DE LA QUINQUAGÉSIME. LA PRÉSENTATION DE N. S. ET LA PURIFICATION DE LA STE. VIERGE. Sol. maj. <i>blanc</i> . ix Lec. de l'Ev. et Hom. du D. dont m. à Laud. A Prim. point de Symb. A Tierce., etc. R ^e hr. sans <i>All.</i> A la M. mém. du D. <i>Cred.</i> Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. Avant la Grand'M. bénéd. des Cierges que	

le Clergé porte allumés à la Procession : ils sont encore allumés à l'Evang. et dep. l'Elév. jusqu'à la Commun.

A Vêp. mém. du Dim.

xxvj

- 3 *Lundi.* S. Blaise, Mart. Simp. rouge. I. Suffr. A la M. ij Or. *A cunct.* Préf. commune. — Vêp. au Psaut. dep. le cap. du suiv.

Aujourd'hui et demain, (dans les Eglises où se font les Prières des XL Heures) à la M. chantée du S. Sacrement : Gloria in exc. mém. de l'Off. du jour ; Credo, Préf. du S. S. (Merati, 1769, t. 1, p. 34, 40, 41. A Paris, de même.)

xxvij

- 4 *Mardi.* S. Jeanne de Valois, Reine de France. Sem. blanc. II. Messe *Cognovi.*

La célébr. des Mariages finit aujourd'hui.

xxviii

- 5 *Mercredi des Cendres.* Commencement du Jeûne du Carême. violet, et ainsi jusqu'à Pâq. s'il n'est marqué autrement. Inv. et Hym. ppr. 127 : Ant. *ŷ* et R[R] de la iv Fér. et du Sam. *Mundemus*, etc. 128. A L. seule Ant. *Non audivimus* : à Bened. Ant. ppr. Prières, Or. pp. mém. de Ste. Agathe, Vierge-M. Suff. de la Croix, etc. Aux H. Dox. et *ŷ* ppr. Prières. M. ppr. ij Or. de Ste. Agathe; iij *A cunct.* Préf. du Carême.

Au Chœur, Grand Messe, précédée de la bénédiction et imposition des Cendres.

A Vêp. seule Ant. *Peccav.* à Magn. Ant. ppr. Prières; Or. ppr. Suff. A Comp. Hym. *O Splendor.* Prières.

Au Chœur, 1^o les Vêp. se dis. avant le repas, depuis ce jour jusqu'à Pâq. exc. les Dim. (Cela n'est que de conseil pour ceux qui récit. en particulier, de même que l'art. suiv.); 2^o on se met à genoux à toutes les Prières, et l'on ne se relève qu'après l'Or. qui les suit; l'Officiant se lève seul pour dire cette Oraison.

xxix

- 6 *Jedi.* De la Fér. L'Off. comme hier, exc. ce qui est ppr. à ce jour, (et ainsi aux Fér. suiv.) Ant. *ŷ* et R[R] de la II et V Férie.

Convertimini. A L. avant les Suffr. mém. de S. Gildas, Abb. Messe propre, et ainsi à toutes les Fér. suiv. ij Or. *Intercessio*; iij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium*; et demain.

j

- 7 *Vendredi.* Des cinq Plaies de N. S. D.-maj. rouge. Après le Gl. *Patri* du ix R[], on répète tout le R[jusqu'au ŷ, et l'on ne dit p. *Te Deum.* Messe vot. de la Pass. sans Gl. in exc. mém. de la Fér. Cred. Préf. de la Croix; à la fin, l'Ev. de la Fér. — A Vêp. mém. de la Fér.

ij

- 8 *Samedi.* De la Fér. Mém. de S. Jean de Matha, Prêtr. à L. et à la M. iij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv. au Propre.

iij

- 9 I DIM. DE CARÊME. Doub. ix Leç. de Ste. Apollonie, Vierge-M. dont mém. à L. et à la M. *Lundi.* De la Fér. Mém. de Ste. Scholastique, Vierge, à L. et à la M. iij Or. *A cunct.*

iv

- 10 *Mardi.* De la Fér. A la M. ij Or. *A cunct.* iij Or. *Omnipotens*, ou l'Or. *Pro Pœnitentibus* (à la fin du Miss.) et de même aux autres Fér. du Temps, à moins qu'il n'y ait quelque mém. auquel cas on dit *A cunct.* pour iij Or.

v

- 11 *Mercredi des Quatre-Temps.* De la Férie. 12 *Jedi.* De la Férie. — Vêp. du suiv. 429; mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium*, et demain.

vj

- 12 *Mercredi des Quatre-Temps.* De la Férie.

vij

- 13 *Jedi.* De la Férie. — Vêp. du suiv. 429; mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium*, et demain.

viii

- On peut comm. Mat. à deux h. et demie.* 14 *Vendredi des Quatre-Temps.* Du précieux Sang de N. S. D.-maj. rouge. A L. mém. du Miracle et de la Fér. Messe vot. de la Pass. sans Gl. in exc. mém. de la Fér. Epit. du Dim. de la Pass. *Christus assistens*; Credo. Préf. de la Croix; l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. m. de la Fér.

ix

- 15 *Samedi des Quatre-Temps.* De la Férie.

L'ORDINATION.

x

- Vêp. du suiv. Ant. unique *Peccavimus*, 167. 16 II. DIM. DE CARÊME.

Lune.	M.	FÉVRIER.	14
		<i>Annoncez la R. bretonne, pour les femmes, qui s'ouvrira le 1^{er} Mars, à Quimperlé.</i>	
xj	17	<i>Lundi.</i> De la Fér. Mém. de S. Guévroc, Abb. à L. et à la M. (Or. <i>Intercessio.</i>)	
xij	18	<i>Mardi.</i> De la Fér. Mém. de S. Siméon, Mart. à L. et à la M.	
xiiij	19	<i>Mercredi.</i> De la Férie.	
xiv	20	<i>Jeudi.</i> De la Fér. — Vêp. du suiv. 437; mém. de la Fér. A Comp. Dox. <i>Qui Filium</i> , et dem.	
xv	21	<i>Vendredi.</i> De la Ste. Couronne d'Épines. D.-maj. rouge. A Laud. mém. de la Fér. Messe vot. de la Croix, sans <i>Gl. in exc.</i> mém. de la Fér. <i>Cred.</i> Préf. de la Croix; à la fin, l'Ev. de la Fér. — A Vêp. m. de la Férie.	
xvj	22	<i>Samedi.</i> De la Fér. — Vêp. du suiv.	
xvij	23	III DIM. DE CARÊME. A Vêp. mém. du suiv.	
xviiij	24	<i>Lundi.</i> S. Matthias, Apôt. D.-maj. rouge. ix Leç. de la Fér. dont mém. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. l'Evang. de la Fér. à la fin de la M. — A Vêp. mém. de la Fér.	
xix	25	<i>Mardi.</i> De la Férie.	
xx	26	<i>Mercredi.</i> De la Férie.	
xxj	27	<i>Jeudi.</i> De la Férie.	
xxij	28	<i>Vendredi.</i> De la Fér. Mém. de S. Ruélin, Pont. à L. (au Prop. 428) et à la M. (Ors. de la M. <i>Sacerdotes tui.</i>)	

MARS.

xxiiij	1	<i>Samedi.</i> De la Fér. Mém. de S. Aubin, Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) — Vêp. du suiv. <i>On peut comm. Mat. à 2 h. trois quarts.</i>
xxiv	2	IV DIM. DE CARÊME.
xxv	3	<i>Lundi.</i> De la Fér.
xxvj	4	<i>Mardi.</i> De la Fér. Mém. de S. Casimir, à L. et à la M.

Lune.	M.	MARS.	15
xxvij	5	<i>Mercredi.</i> De la Férie.	
xxviiij	6	<i>Jeudi.</i> De la Fér. Mém. de Ste. Colette, V. à L. et à la M. (Ors de la M. <i>Dilexisti.</i>)	
xxix	7	<i>Vendredi.</i> De la Fér. Mém. des Stes. Perpétue et Félicité, Mart. à L. et à la M.	
xxx	8	<i>Samedi.</i> De la Fér. Mém. de S. Jean de Dieu, à L. et à la M.	

L'ORDINATION.

Avant Vêpres, on couvre les Croix et les les Images. — Vêp. du suiv. au Propre.

Dans le Temps de la Passion, (s'il n'est marqué autrement) on omet *Gloria Patri*, à la fin du Ps. *Venite*, et de tous les R[é]p[ro]s. Aux Heur. ainsi qu'à Comp. Dox. *Qui Fil. x* de Prim. *Qui passus.* A la M. le Ps. *Judica* s'omet au commenc. et le *Gl. P.* à l'Introït et au *Lavabo*: Préf. de la Croix.

Dans les Fér. on ne dit pas les Suff. à l'Off. et on dit seulement deux Ors. à la M. la ij Or. s'il n'y a pas de mém. est pour l'Eglise ou pour le Pape.

j	9	DIM. DE LA PASSION. Doub. ix Leç. de Ste. Françoise, Veuve, dont mém. à L. et la M.
ij	10	<i>Lundi.</i> De la Fér. L'Off. aux Fér. de ce Temps, 227. Mém. des SS. XL Mart. à L. et à la M.
iiij	11	<i>Mardi.</i> De la Férie.
iv	12	<i>Mercredi.</i> De la Férie.
v	13	<i>Jeudi.</i> De la Fér. Mém. de S. Joévin, Pont. à L. (au Prop. 461) et à la M. (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Compl. Hym. <i>Virgo</i> , et demain.
vj	14	<i>Vendredi.</i> La Compassion de la Ste. Vierge. D.-maj. blanc. A l'Off. on observe ce qui est marqué dans le Brév. A la M. on omet le Ps. <i>Judica</i> , le <i>Gl. in exc.</i> et le <i>Gloria P.</i> à l'Introït et au <i>Lavabo</i> ; mém. de la Fér. <i>Cred.</i> Préf. de la Ste. V. à la fin, <i>Benedicamus Dno.</i> et l'Ev. de la Fér. — A Vêp. mém. de la Fér.
vij	15	<i>Samedi.</i> De la Fér. — Vêp. du suiv. au Propre.

Lune.	M.	MARS.	16
viii	16	DIM. DES RAMEAUX. D.-maj. A la M. avant la Pass. on ne dit pas <i>Dominus vobiscum</i> , et on ne fait le signe de la Croix, ni sur le liv. ni sur soi : après les mots qui exprim. la mort de N. S. le Céléb. suivant l'usage, et tous les assistants baissent la terre. (Cela s'observe aux autres Pass. de la Sem.) A la fin des M. basses, l'Ev. <i>Cum appropinq.</i> Avant la Grand'M. bén. et distrib. des Ram. que l'on doit avoir à la main pend. la Process. et pend. que l'on chante la Pass. Le Diacre, ayant dit <i>Munda cor</i> , à l'endroit marqué, demande la bénéd. au Céléb. qui, à la fin, baise le livre et est encensé à l'ordin. (Cela s'omet le Vendredi-saint.)	
		<i>Annoncez la Quête qui doit se faire le jour de Pâques pour les Séminaires.</i>	
ix	17	Lundi-saint. De la Fér. A L. Ant. ppr. qu'on répète aux Heur. (et ainsi les deux jours suiv.) Mém. de S. Patrice, Pont. au Propr. A la M. mém. du même. — A Vêp. Ant. des Laud. et de même demain.	
x	18	Mardi-saint. De la Fér. Mém. de S. Alexandre, Mart. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Pont. Mart. Statuit.)	
		<i>On peut com. Mat. à trois h.</i>	
xj	19	Mercredi-saint. De la Férie. — A Vêp. Ant. ppr. A Compl. Pss. du Dimanche.	
		Dep. les Vêp. de ce jour jusqu'au Samedi-saint inclusiv. à toutes les Heur. de l'Office, (après avoir dit <i>Pater</i> , etc.) on commence de suite le premier Ps. et on ne dit plus ni <i>Glor. Patri</i> , ni Cap. ni Hymn. ni R ^{re} br. Le Ps. <i>Miserere</i> ne se dit qu'à Laudes, après que les Prières marquées à la p. 267, <i>Kyrie eleison</i> , etc. ont été récitées.	
xij	20	Jeudi-saint. De la Fér. Aux Heur. Pss. du Dim. (excepté <i>Confitemini</i>) : après les Pss. on dit l'Ant. <i>Christus</i> , et de suite l'Or. <i>Respice</i> ; puis <i>Pater</i> , quand on sépare. (Cela	

Lune.	M.	MARS.	17
		s'observe les deux jours suiv.) A la Messe, <i>blanc</i> : on dit <i>Gloria in exc.</i> et <i>Credo</i> ; <i>Communio. Hanc igitur</i> , et <i>Qui pridie</i> ppr. A la fin de la M. on porte dans le lieu préparé pour cela la Ste. Hostie réservée pour le lendemain. On y porte aussi les Ciboires, et on dépouille les Autels. V. le Missel.	
xiiij	21	<i>Vendredi-saint.</i> De la Fér. <i>noir.</i> Au Chœur, après None, on étend une nappe blanche sur l'Autel, pour la Messe des <i>Présanctifiés</i> . Avant les Ors. qui se chantent à la suite de la Pass. le Diacre dit : <i>Flectamus...</i> et le Sous-Diacre <i>Levate</i> , excepté avant la viij ^e Or. (<i>Si le Célébrant est seul à l'Autel, c'est lui qui doit chanter Flectamus... et Levate.</i>) Après l'Ant. <i>Ecce lignum</i> , on découvre les Croix. (On ne découvre les Statues que demain.) Voyez le Missel.	
xiv	22	<i>Samedi-saint.</i> De la Férie. Après None, on pare les Autels, et on place le Cierge pascal sur son chandelier, dans le lieu qu'il doit occuper. Le Célébr. porte une étole et une Chappe <i>violettes</i> , quand il bénit le Feu nouveau, et pendant que le Diacre, en ornements <i>blancs</i> , chante l' <i>Exultet</i> . Il prend un Manipule et une Chasuble de couleur <i>violette</i> avant de lire les Prophéties : il les quitte et reprend la Chappe avant d'aller bénir les Fonts. V. le Miss. A la M. <i>blanc</i> : on dit le Ps. <i>Judica</i> , avec <i>Gl. Patri</i> ; puis <i>Kyrie</i> , etc. et <i>Gloria in exc.</i> A l'Ev. on ne porte ni la Croix, ni les Cierges, mais l'encens seulement. On ne dit ni Introit, ni Offert. ni <i>Agnus Dei</i> , ni Communion.	
xv	23	<i>DIMANCHE. PÂQUES.</i> Annuel-maj. <i>blanc</i> , et ainsi à tout l'Off. du Temps jusqu'à la Pent. A toutes les parties de l'Off. après le <i>Gloria P.</i> qui suit <i>Deus, in adjutorium</i> , on dit <i>All.</i> Il n'y a point d'Hym. ni de Cap. ni de R ^{re} br. Au Noct. Absol. et Bénéd. pour le Temps pasc. 307; (On les dit tous les jours sans ex-	

Lune.	M.	MARS.	18
		ception durant le T. P.) Aux Heur. Pss. du Dim. A la M. Préf. <i>Communic.</i> et <i>Hanc igitur</i> propres, et pend. l'Oct. — A Vép. ceux qui récit. en particulier ne disent que trois Pss.	
		<i>Announcez la Ret. bret., pour les femmes, qui s'ouvrira le 5 Avril, à Lesneven.</i>	
xvj	24	<i>Lundi.</i> De l'Octave. Doub. maj. L'Off. comme le jour de Pâq. exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Octave.	
		AU CHOEUR, Messe et Vêpres chantées, aujourd'hui et demain.	
xvij	25	<i>Mardi.</i> De l'Oct. Doub. maj.	
xviii	26	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Doub. min.	
xix	27	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. Semid.	
xx	28	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. Semid.	
xxj	29	<i>Samedi.</i> De l'Oct. Semid. — Vép. du suiv. Pss. du Sam. A Compl. Pss. du Sam. Ant. <i>Eripuit</i> ; Hym. <i>Jesu redemptor.</i>	
xxij	30	<i>I DIM. APRÈS PAQ. D.-maj.</i> Il n'y a qu'un Noct. Pss. du I Noct. du Dim. Préf. pasc. (On la dit jusqu'à l'Ascens. s'il n'est marqué autr.) <i>Communic.</i> ordin. — Vép. du suiv. Mém. du Dim. A Comp. Ant. ppr. Hym. <i>Virgo</i> , et demain.	
		<i>La célébr. des Mar. recommence demain.</i>	
xxiij	31	<i>Lundi.</i> L'ANNONCIATION DE L'INCARNATION DE N. S. (Du 25; on n'en chantera pas cette année la M. et les Vép.) Sol. maj. <i>blanc.</i> 464. Au Noct. Bénéd. du Temps pascal. A la M. <i>Cred.</i> Préf. de la Fête.	

AVRIL.

xxiv	1	<i>Mardi.</i> De la Fér. <i>blanc.</i> L'Off. aux Fér. de ce T. 314. Pss. du I Noct. du Mardi. On dit <i>Te Deum.</i> A L. Ant. de <i>Bened.</i> ppr. mém. unique de la Croix. A Prim. Cap. des Dim.
------	---	--

Lune.	M.	AVRIL.	19
		point de Prières, (et de même à Compl.) M. du Dim. précéd. sans <i>Cred.</i> pour mém. de la Croix: Or. <i>Deus qui pro nobis</i> ; Secrète, <i>Suscipe</i> ; Poscom. <i>Largire</i> , à la Messe du Mercredi-saint. — A Vép. unique Ant. <i>Deus</i> , 315; depuis le cap. du suiv.	
xxv	2	<i>Mercredi.</i> S. François de Paule. Sem. <i>blanc.</i>	
xxvj	3	<i>Jeudi.</i> De la Fér. 314. — Vép. du suiv.	
xxvii	4	<i>Vendredi.</i> S. Ambroise, Doct. Doub. <i>blanc.</i> Messe du Commun des Doct. <i>Cred.</i> — A Vép. mém. du suiv.	
		<i>On peut comm. Mat. à 3 h. un quart.</i>	
xxviii	5	<i>Samedi.</i> S. Vincent Ferrier, Prêtr. Sem. <i>blanc.</i> Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. 450; (on ajoute <i>All.</i> à la fin des Ant. et deux <i>All.</i> à la fin du R[é], chaque fois qu'on le récite.) mém. du Samedi. A Comp. Ant. ppr. avec <i>All.</i> à la fin, Dox. <i>Uni sit</i> , et demain.	
xxix	6	<i>II DIM. APR. PAQ. S. PAUL DE LÉON, PONT.</i> (Du 12 Mars.) Sol. maj. <i>blanc.</i> On ajoute <i>All.</i> à l'Invit. et à toutes les Ant. et deux <i>All.</i> à tous les R[é]. Au Noct. Pss. du II Noct. du Dim. Ant. <i>Ÿ.</i> du I Noct. de l'Off. du 12 Mars, pag. 451; j Leç. pag. 452, les trois en une; ij Leç. de l'Év. et Hom. du même Off. (la 1 ^{re} partie seulement) iij Leç. de l'Év. et Hom. du Dim. Les R[é]R[é]R[é] sont le 1 ^{er} , le 8 ^e et le 9 ^e du même Office. A L. mém. du Dim. et de S. Isidore, Doct. (Or. <i>Omnipotens</i> , au Commun, xxij.) M. <i>Statuit</i> ; les deux mém. Epît. <i>Mementote</i> ; <i>Cred.</i> l'Év. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim.	

Announcez la Retr. bret. qui s'ouvrira, le 19, à Quimperlé, pour les hommes.

j	7	<i>Lundi.</i> De la Fér. 314. Pss. du II N. du Lundi. M. du II Dim. après Pâq. mém. de la Croix, (par les Ors. du Mercredi-saint) on ômet le <i>Cred.</i> — A Vép. Ant. de <i>Magn.</i> ppr. mém. de la Croix.
ij	8	<i>Mardi.</i> De la Fér. Pss. du II Noct. du Mardi.

Lune.	M.	AVRIL.	20
iii	9	<i>Mercredi.</i> De la Férie.	
iv	10	<i>Jeudi.</i> De la Férie.	
v	11	<i>Vendredi.</i> De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix. A Comp. Hym. <i>Virgo.</i>	
vj	12	<i>Samedi.</i> De la Ste. V. Simp. <i>blanc.</i> iij Leçon pour le mois d'Avril. Mém. de la Croix, à L. et à la M. Préf. <i>et te in Vener.</i> — Vêp. du suiv. 345.	
vij	13	III DIM. APRES PAQUES. Au Noct. Pss. du III Noct. du Dim. — (<i>Au Chœur, on chante à Vêp. les Ant. de Pâq. sans les doubler; Cap. etc. du III Dim.</i>)	
viii	14	<i>Lundi.</i> De la Fér. Pss. du III Noct. du Lundi.	
ix	15	<i>Mardi.</i> De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.	
x	16	<i>Mercredi.</i> S. Paterne, Pont. Sem. <i>blanc.</i> Messe <i>Statuit.</i>	
xj	17	<i>Jeudi.</i> De la Fér. Pss. du III Noct. du Jeudi.	
xij	18	<i>Vendredi.</i> De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Mém. de la Croix. A Comp. Hym. <i>Virgo.</i>	
xiii	19	<i>Samedi.</i> De la Ste. V. Comme le 12. — Vêp. du suiv. (A la fin du R ^l , suppléez les indications ord. <i>Gloria.</i> * <i>Quod enim.</i>) Mém. du Samedi. A Comp. Ant. de la Fête; Dox. <i>Qui sponte</i> , après <i>Da Christe</i> , et demain.	
xiv	20	IV DIM. APR. PAQ. S. JOSEPH, EPOUX DE LA STE. VIERGE. Sol. maj. <i>blanc.</i> (Au Noc. Pss. ppr. ij Leç. de l'Ev. et Hom. de la Fête; (on omet celle qui est tirée de S. Bernard) iij Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. dont mém. à Laud. A Prim. point de Symb. Canon ppr. A la M. on ajoute deux <i>All.</i> à l'Introît, et un <i>All.</i> à l'Offert. et à la Comm. Mém. du Dim. <i>Cred.</i> l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. <i>On peut comm. Mat. à 3 h. et demie.</i>	
xv	21	<i>Lundi.</i> De la Fér. j Leç. <i>Incipit</i> , au Dim. précéd. ij Leç. <i>Omne datum</i> , au Lundi; iij Leç. <i>Estote</i> , les deux en une; R ^l R ^l R ^l du Lundi. M. du Dim. précéd. sans <i>Cred.</i> Mém. de la Croix.	
xvj	22	<i>Mardi.</i> De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix.	

Lune.	M.	AVRIL.	21
xvij	23	<i>Mercredi.</i> S. Georges, Mart. Simp. <i>rouge.</i> Mém. de la Croix à L. et à la M. — A Vêp. seule Ant. <i>Deus</i> , 315, dep. le Cap. du suiv.	
xviii	24	<i>Jeudi.</i> S. Fidèle, Mart. Sem. <i>rouge.</i> Pour la M. voy. le Suppl. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xix	25	<i>Vendredi.</i> S. Marc, Evangéliste. Doub.-maj. <i>rouge.</i> A la M. <i>Cred.</i> Préf. des Apôtres. Procession; à la Station, M. <i>Exaudivit</i> , avec les Ors. qui sont indiquées dans le Missel. Préf. pasc. <i>violet.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xx	26	<i>Samedi.</i> S. Clet, Mart. Sem. <i>rouge.</i> Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. <i>Protexisti.</i> — Vêp. du suiv. 504; mém. du Sam. et du précéd.	
xxj	27	V DIM. APR. PAQ. La Translation des Reliq. des SS. Corentin et Paul de Léon, Patrons du Diocèse. D.-maj. <i>blanc.</i> A L. mém. du Dim. et de S. Polycarpe, Mart. Messe <i>Sancti tui</i> , au Commun de plusieurs Mart. pour le Temps pascal, Or. <i>Beatorum</i> , (1 ^{re} des trois: on y omet le mot <i>Martyrum</i> , et l'on dit <i>Beatorum Pontificum Corentini et Pauli nos</i>), ij Or. du Dim. iij Or. <i>Deus qui nos</i> , de la M. <i>Protexisti</i> ; Evang. <i>Homo peregre</i> , à la M. <i>Statuit</i> ; <i>Cred.</i> l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv. † Au Lutrín, Messe <i>Sancti tui</i> , au Commun de plusieurs Mart. pour le Temps pascal. — Vêp. de la Fête de S. Cor. ou d'un Conf. Pont. Après l'Hym. <i>† Pretiosa in conspectu Domini. alleluia</i> , R ^l <i>Mors Sanctorum ejus, all. A Magn. Ant. In coelestibus</i> , 2 ^e Ant. des Vêp. de plus. Mart. au T. P.) Or. du Brév. ou <i>Beatorum</i> : mém. du Dim. et du suiv. † Les trois jours suiv. <i>abstinence de viande</i> : Procession; à la Station, Messe <i>Exaudivit</i> , avec les Ors. marquées dans le Miss. Préf. pasc. <i>violet.</i>	
xxij	28	<i>Lundi des Rogations.</i> S. Guénolé, Abb. Doub. <i>blanc.</i> j Leç. de l'Ecrit. les deux en une; ij Leç. de S. Guénolé; iij Leç. de l'Ev. et Hom.	

Lune.	M.	AVRIL.	22
		de la Fér. dont mém. à Laud. au Prop. 360. M. des Abb. ij Or. de la M. <i>Excaudivit</i> ; Evang. du 29 Septembre; à la fin, l'Evang. de la M. <i>Excaudivit</i> .	
xxijj	29	<i>Mardi des Rog.</i> De cette Fér. On dit <i>Te Deum</i> . A L. mém. de Ste. Marie Ægypt. au Prop. et de la Croix. M. <i>Excaudivit</i> , avec la Collecte, etc. du Dim. précéd. sans <i>Gl. in exc.</i> Mém. de Ste. Marie Ægypt. (Ors. de la M. <i>Cognovi</i>) ij Or. <i>Concede nos : violet.</i>	
xxiv	30	<i>Mercredi des Rog.</i> De la Vigile de l'Ascension. <i>blanc.</i> L'Off. au Prop. A L. mém. de Ste. Catherine, Vierge. A la Messe : Doub. <i>Glor. in exc.</i> mém. de Ste. Catherine et des Rog. Préf. pasc. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. de la Fête, et pdt. l'Oct. s'il n'est marqué autr.	

M A I.

xxv	1	<i>Jeudi.</i> L'ASCENSION DE N. S. (Fête d'obligat.) Annuel-min. <i>blanc.</i> Aux Heur. Dox. et <i>ŷ Qui victor.</i> A la M. <i>Cred.</i> Préf. et <i>Communic.</i> ppr. — A Vêp. mém. du suiv. (<i>Rub. gén. n. 48.</i>)
xxvj	2	<i>Vendredi.</i> SS. Philippe et Jacques, Apôtres. (D'hier.) D.-maj. <i>rouge.</i> A L. mém. de l'Oct. et (sans Leç.) de S. Athanase, Doct. Aux H. Dox. et <i>ŷ</i> de l'Oct. A la M. les deux mém. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. <i>Communic.</i> de l'Asc. — Vêp. du suiv. mém. du précéd. et de l'Oct. A Comp. Ant. du T. pasc. <i>Eripuit</i> , etc. 315; Dox. <i>Qui per Crucem</i> ; et demain.
xxvij	3	<i>Samedi.</i> L'invention de la Ste. Croix. D.-maj. <i>rouge.</i> A L. mém. de l'Oct. Aux H. Dox. <i>Qui per Crucem</i> ; <i>ŷ</i> de Prim. <i>Qui surrexisti.</i> A la M. mém. de l'Oct. Préf. de la Croix. <i>Communic.</i> de l'Asc. — A Vêp. mém. du Samedi avant le Dim. suiv. 375.

Lune.	M.	MAI.	23
xxvij	4	<i>DIM. DANS L'OCT. blanc.</i> L'Off. comme le jour de la Fêt. exc. ce qui est ppr. à ce Dim. A L. mém. de Ste Monique, Veuve. A Prim. on omet le Symb. A la M. ij Or. de Ste Monique. — (<i>Au Chœur, on chante à Vêp. les Ant. de la Fêt. sans les doub. nulle mém.</i>) <i>Annoncez la Quête de la Pentecôte pour les Séminaires, et la Ret. bretonne qui s'ouvrira le 17, à Lesneven pour les hommes.</i>	
xxix	5	<i>Lundi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> j et ij Leç. du Lundi, 378; ij Leç. (les deux en une) de S. Pie, Pont. dont m. à L. et à la Messe de l'Ascension.	
xxx	6	<i>Mardi.</i> De l'Oct. ij Leç. (les deux en une) de S. Jean devant la P. L. dont mém. à L. (au Prop.) et à la M.	
j	7	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. ij Leç. de S. Brieuc, Pont. dont mém. à L. et à la M. — Vêp. du jour de l'Oct. au Propre. A Comp. Dox. <i>Venture</i> , et demain.	
ij	8	<i>Jeudi.</i> L'Octave de l'Ascension de N. S. Doub. maj. <i>blanc.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
ijj	9	<i>Vendredi.</i> S. Grégoire de Nazianze, Doct. Sem. <i>blanc.</i> j Leç. <i>Videte</i> , 388, les deux en une; ij et ij Leç. de S. Grég. A L. mém. de la Fér. au Prop. 390. Aux H. Dox. <i>Qui Patris</i> , ŷ de Prim. <i>Qui sedes</i> , 390. A la M. ij Or. <i>Omnipotens</i> , au Dim. précéd. <i>Cred.</i> Préf. de l'Asc. <i>Communic.</i> ordin. — A Comp. Ant. de l'Asc. 371; Dox. <i>Qui Patris.</i>	
iv	10	<i>Samedi.</i> De la Vigile de la Pent. sans <i>Jeûne</i> , AU CHŒUR, après None, on chante les Prophéties, ensuite on bénit les Fonts et on chante les Litanies : <i>violet.</i> A la M. <i>rouge</i> ; Préf. <i>Communic.</i> et <i>Hanc igitur</i> ppr. et pdt. l'Oct. de la Pent. Aux M. basses, on omet les Proph. — Vêp. du suiv. on n'y dit que trois Pss. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. et Hym. ppr. et les jours suiv. On ne dit plus <i>Da Christe.</i>	

Lune.	M.	MAI.	24
v	11	<i>On peut comm. Mat. à trois h. trois quarts.</i> Dim. LA PENTECOTE. Annuel-maj. rouge, et pend. l'Oct. A Tierce, Hym. <i>Veni Creator</i> . A la Grand'M. quand on chante le <i>ŷ Veni sancte</i> , le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'autel, ou près de leurs sièges. (On omet cette année S. Mamert et S. Tudi.)	
vj	12	Lundi. De l'Octave. D.-maj. rouge. L'Off. comme hier, exc. ce qui est pp. aux jours dans l'Oct. 402.	
		AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées.	
vij	13	Mardi. De l'Oct. Doub.-maj.	
viii	14	Mercredi des Quatre-Temps. Jeûne. De l'Oct. Doub. min. rouge. A la M. ij Or. <i>Ecclesiæ</i> , (à cause des Q.-T.)	
ix	15	Jeudi. De l'Octave. Semid.	
x	16	Vendredi des Q.-T. De l'Oct. Mém. de S. Jean Népom. Mart. et de S. Primel, Prêt. à L. et à la M. (Ors. au Suppl. p. 12 et à la M. <i>Justus</i> .)	
xj	17	Samedi des Quatre-T. Jeûne. De l'Oct. A la M. après la 5 ^e Lec. ij Or. <i>Eccles</i> .	

L'ORDINATION.

		Vêp. de la Fête suiv. Pss. et mém. du Sam. A Compl. Ant. ppr. et demain; Hym. <i>Grates</i> , Cap. <i>Sobrii</i> : Ant. à la Ste V. <i>Salve, Regina</i> .
xij	18	Dim. La Fête de la Ste. Trinité. Solennel-min. blanc. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. A la M. mém. du Dim. <i>Cred</i> . Préf. de la Ste. Trin. l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.
xijj	19	Lundi. S. Yves, Prêt. D.-maj. L'Off. au Prop. et au Commun. ix Leç. de S. Célestin, Pont. dont mém. à L. et à la M. <i>Os justi</i> . — A Vêp. mém. du suiv. 333.
xiv	20	Mardi. La Commémoration anniversaire de l'Ordination. Sem. blanc. Bénédic. de la Fér. M. ppr. à la fin du Suppl. Préf. du Sacerdoce de N. S. au même Suppl. p. 25.

Lune.	M.	MAI.	25
xv	21	<i>Mercredi.</i> De la Férie. <i>vert.</i> L'Off. au Psautier. On ne dit p. <i>Te Deum.</i> A L. Suffr. A Prim. Prières. M. du Dim. précéd. sans <i>Gl. in exc.</i> ni <i>Cred.</i> ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et pdt. l'Oct.	
xvj	22	<i>Jeudi.</i> LA FÊTE-DIEU. Annuel-min. <i>blanc</i> , et pdt. l'Oct. Aux Heur. Dox. et <i>ŷ Qui carne nos</i> ; Canon ppr. A la M. Prose, <i>Cred.</i> Préf. de Noël.	
		La Célébration de la Fête et de son Oct. est transférée au Dim. et à la semaine qui suiv. immédiatement. (Les Messes basses de <i>Requiem</i> seront ainsi permises demain et Sam. prochain, et prohibées pendant toute la semaine suivante.)	
xvij	23	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> L'Off. comme le jour de la Fêt. exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. A tout l'Off. Pss. de la Fér. Au Noct. Ant. <i>Discubuit</i> , etc. 171. A Laud. unique Ant. <i>Quid Domini.</i> A la M. une seule Or. de précepte; Prose, etc. comme hier. — A Vêp. unique Ant. <i>Vincenti.</i>	
xvijj	24	<i>Samedi.</i> De l'Oct. iij Leç. des SS. Donatien et Rogatien, Mart. dont mém. à L. puis (sans Leç.) de Ste. Marie Magdeleine, Vierge. A la M. mém. des mêmes, (Ors. à la M. <i>Salus autem</i> , et au 25 Mai.) — A Vêp. Ant. <i>Vincenti</i> , etc. 175.	
xix	25	<i>Dim.</i> DANS L'OCT. ix Leç. de S. Augustin, Pont. dont mém. à Laud. A Prim. on omet le Symb. A la M. ij Or. <i>Exaudi</i> (de la M. <i>Sacerdotes.</i>) Prose et Préf. de la Fête-Dieu.	
		AU CHOEUR, on célèbre la Fête-Dieu, sans mém. Procession du S. Sacrement.	
xx	26	<i>Lundi.</i> De l'Oct. Sem. iij Leç. les deux en une de S. Philippe Néri, Prêtr. dont mém. à L. et à la M.	
		Tous les jours de cette semaine, on chante la M. et les V. du S. S. si l'on est dans l'usage de les chanter pend. l'Oct. de la Fête-Dieu.	
xxj	27	<i>Mardi.</i> De l'Oct.	

Lune.	M.	MAI.	26
xxij	28	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. iij Leç. (les deux en une) de S. Germain, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) — A Vêp. Ant. Cap. R ^e , etc. comme aux I Vêp. de la Fêt. Or. ppr. (<i>Au Chœur, aujourd'hui et demain, Vêp. ordin. des jours dans l'Oct. Semid.</i>)	
xxijj	29	<i>Jeudi.</i> L'Octave. D.-maj. blanc.	
xxiv	30	<i>Vendredi</i> De la Férie. (<i>blanc, à cause de la célébr. de l'Oct. du S. S. dont on chante la M. sans mém.</i>) V. ci-dessus, au 21. M. du Dim. précéd. sans <i>Gl. in exc. ni Credo</i> ; ij Or. <i>A cunct.</i> Préf. commune : ou bien, M. vot. du Sacré Cœur de Jésus; ij Or. de la Fér. iij Or. du très-saint Cœur de Marie.) — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suff. A Comp. Hym. <i>Virgo.</i> <i>Toutes les Indulgences de la Fête du Sacré Cœur sont transférées pour les fidèles du Diocèse au II Dim. de Juillet (Rép. de la S. C. des Rites adressée à Mgr. de Poulpiquet le 16 Juin 1838, conforme à un Rescrit de Pie VII, du 7 Juill. 1815.)</i>	
xxv	31	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Simp. blanc. iij Leç. pour le mois de Mai. Suff. A la M. ij Or. du S. Espr. Préf. <i>et te in Vener.</i> Vêp. du suiv. (<i>Au Chœur, on ne fait pas mém. de la Ste. V. A Vêp. Ant. de Magn. O quàm suavis; mém. du Sam. avant le Dim. suiv.</i>)	

JUIN.

xxvj	1	III DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. (<i>blanc.</i>) L'Off. au Psaut. A la M. une seule Or. de précepte; Préf. de la Trin. — A Vêp. mém. du suiv. † AU CHŒUR, on célèbre l'Oct. de la Fête-Dieu. D.-maj. A la M. mém. du Dim. Prose; Préf. de Noël : l'Ev. du D. à la fin. A Vêp. mém. du Dim. et du suiv. Procession du S. S.
------	---	---

Lune.	M.	JUIN.	27
xxvij	2	<i>Lundi.</i> SS. Pothin et ses Comp. Mart. Sem. rouge. I. M. <i>Sapientiam.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv. au Comm. et au Propre; mém. du pr.	
xxvijj	3	<i>Mardi.</i> Ste. Clotilde, Reine de France. A L. y après l'Hy. et Ant. de <i>Bened.</i> propr. Messe <i>Cognovi.</i> — Vêp. du suiv. mém. du pr. au Propre.	
xxix	4	<i>Mercredi.</i> S. Ronan, Pont. (Du 1.) Doub. blanc. M. <i>Statuit</i> ; Evang. <i>Eccè nos</i> , de la M. des Abbés.	
j	5	<i>Jeudi.</i> De la Fér. Comme au 21 Mai. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.	
ij	6	<i>Vendredi.</i> S. Norbert, Pont. Sem. blanc. II. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus.</i>	
iiij	7	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Comme le 31 Mai. iij Leç. pour le mois de Juin. — Vêp. du suiv. au Psaut.	
iv	8	IV DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> <i>On peut commencer Mat. à quatre heures.</i> <i>Annoncez la Retr. bret., pour les femmes, qui s'ouvrira, le 21, à Quimperlé.</i>	
v	9	<i>Lundi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr.	
vj	10	<i>Mardi.</i> Ste. Marguerite, Reine d'Ecosse. Simp. blanc. II. A L. seule 4 ^e Ant. du Commun; Suffr. A la M. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. du suiv.	
vij	11	<i>Mercredi.</i> S. Barnabé, Apôtre des Nations. Doub. rouge. A la M. <i>Cred.</i> Préf. des Ap.	
vijj	12	<i>Jeudi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr.	
ix	13	<i>Vendredi.</i> S. Antoine de Padoue, Prêtr. Simp. blanc. II. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hy. <i>Virgo.</i>	
x	14	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Simp. blanc. iij Leç. pour le m. de Juin. Suffr. A la M. ij Or. du S. Esprit, Préf. <i>et te in Vener.</i> — Vêp. du suiv.	

Lune.	M.	JUIN.	28
xj	15	V DIM. APR. LA PENT. <i>vert.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
		<i>Annoncez la Retr. bret. pour les femmes qui s'ouvrira le 23 à Lesneven.</i>	
xij	16	Lundi. S. Jean-François Regis, Prêtr. Sem. <i>blanc.</i> I. iij Leç. des SS. Cyr et Julitte, Mart. dont m. à Laud. M. au Suppl. p. 13; ij Or. Deus qui nos annuâ... Cyrici et Julittæ (à la M. <i>Salus autem.</i>) — A Vêp. mém. du suiv.	
xijj	17	Mardi. S. Hervé, Exorciste. Simp. <i>blanc.</i> II. Suffr. M. <i>Os justi</i> ; ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr.	
xiv	18	Mercredi. SS. Marc et Marcellien, Mart. Simp. <i>rouge.</i> III. Suff. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	
xv	19	Jeudi. SS. Gervais et Protas, Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. iij Leç. de S. Romuald, Abb. dont mém. à L. Messe <i>Salus autem</i> ; ij Or. <i>Intercessio.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xvj	20	Vendredi. Ste. Julienne Falconiéri, Vierge. Simp. <i>blanc.</i> II. Suff. Messe au 19; ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	
xvij	21	Samedi. S. Louis de Gonzague. Semid. <i>blanc.</i> III. [<i>Au commenc. de la iij Leç.</i> Exactissimo, <i>lis.</i> Exactissima.] A L. mém. de S. Mein, Abb. et de la Ste. V. Messe <i>Os justi</i> , Or. ppr. dans le Supp. p. 15; ij Or. <i>Intercessio</i> , iij Or. <i>Concede nos.</i> — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xvijj	22	VI DIM. APR. LA P. <i>vert.</i> ix Leç. les deux en une, de S. Paulin, Pont. dont m. à L. et à la M.	
xix	23	Lundi. De la Vigile de S. Jean Baptiste. <i>violet.</i> L'Off. comme aux Fér. ordin. exc. ce qui est ppr. à cette Vig. La ij et la iij Leç. du Lundi en une; iij Leç. prop. A L. Prières, (ainsi qu'aux H.) Suffr. de la Croix, etc. M. ppr. ij Or. <i>Concede nos</i> , iij pour l'Egl. ou pour le Pape. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. Dox. commune, et demain.	
xx	24	Mardi. LA NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Sol.	

Lune.	M.	JUIN.	29
		maj. <i>blanc.</i> A tout l'Off. Pss. du Dim. A Prim. Canon. ppr.	
		AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées.	
xxj	25	Mercredi. De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. dep. le C. du suiv.	
xxij	26	Jeudi. SS. Jean et Paul, Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xxijj	27	Vendredi. SS. Irénée et ses Compagnons, Mart. Doub. <i>rouge.</i> Pour la M. voy. le Suppl.	
xxiv	28	Samedi. La Vigile des SS. Ap. Pierre et Paul. <i>violet.</i> Jeûne. L'Off. au Psaut. exc. ce qui est ppr. à la Vig. A L. Prières, (ainsi qu'aux H.) Suff. A la M. on dit les trois Ors. marquées dans le Miss. — Vêp. du suiv. mém. du Samedi. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.	
xxv	29	VII DIM. APR. LA PENT. SS. PIERRE ET PAUL, APÔTRES. Sol. maj. <i>rouge.</i> ix Leç. de l'Ev. et H. du Dim. dont mém. à L. et de tous les Apôtr. A Prim. on omet le Symb. A la M. les deux mém. (pour celle des Ap. Collecte : <i>Adauge nobis fidem, Domine, quam SS. Apostoli verbo prædicaverunt, miraculis comprobaverunt, et sanguine suo obsignaverunt.</i> Secr. et Postc. de la M. votive des SS. Pierre et Paul dont on omet les noms.) Cred. Préf. des Ap. à la fin, l'Ev. du Dim. — A Vêp. mém. du Dim.	
xxvj	30	Lundi. La Commémoration de S. Paul, Apôtr. D.-maj. <i>rouge.</i> [<i>A Matines, à la 5^e strophe de l'Hym.</i> jam ibi, <i>lis.</i> jam tibi.] Leçons de l'Ecriture du Dim. précéd. A L. mém. de S. Pierre. A Prim. Dox. <i>Uni sit; ꝑ Qui eripuisti,</i> comme hier. A la M. mém. de S. Pierre. Cred. Préf. des Ap. — A Vêp. mém. de S. Pierre.	

JUILLET.

xxvij	1	Mardi. De l'Oct. Sem. <i>rouge.</i> L'Off. comme
-------	---	--

Lune.	M.	JUILLET.	30
		au 29 Juin, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. 408. Pss. de la Fér. Ant. etc. du II Noct. de la Fête; A L. seule Ant. <i>Qui operatus</i> ; Cap. etc. de la Fête, sans mém. Aux H. R[é] br. sans <i>All.</i> M. au 3 Juill. une seule Or. de précepte; <i>Cred.</i> Préf. des Apôtr. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Compl. Ant. du Psaut. Hy. <i>Virgo</i> , et demain.	
xxviii	2	<i>Mercredi.</i> La Visitation de la Ste. Vierge. D.-maj. <i>blanc.</i> Pss. de la Fér. Mém. de l'Oct. à L. à la M. et à Vêp.	
xxix	3	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. <i>rouge.</i> Ant. etc. du I Noct. de la Fête. — A Vêp. seule Ant. <i>Domini</i> , 408; le reste comme au 29 Juin. A Compl. Ant. et Dox. de la Fête.	
xxx	4	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. <i>rouge.</i> II.	
j	5	<i>Samedi.</i> De l'Oct. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du jour de l'Oct. comme aux I Vêp. de la Fête; Or. ppr. mém. du Sam.	
ij	6	VIII DIM. APR. LA PENT. L'Octave des SS. Pierre et Paul, Ap. Doub. <i>rouge.</i> A tout l'Off. Pss. du Dim. ix Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. dont m. à Laud. A Prim. on omet le Symb. A Tierce, etc. R[é] br. sans <i>Allel.</i> A la M. mém. du Dim. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.	
iii	7	<i>Lundi.</i> S. Thomas de Cantorbéri, Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. Messe au 29 Déc. dans l'Oct. de Noël. — Vêp. du suiv. mém. du pr.	
iv	8	<i>Mardi.</i> S. Goulvin, Pont. Doub. <i>blanc.</i> Messe <i>Sacerdotes.</i>	
v	9	<i>Mercredi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr.	
vj	10	<i>Jeudi.</i> SS. sept Frères et Ste. Félicité, Mart. Simp. <i>rouge.</i> I. Suffr. A la M. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	
vij	11	<i>Vendredi.</i> S. Benoît, Abb. Semid. <i>blanc.</i> II. M. des Abb. — A Vêp. m. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus.</i>	
viii	12	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Simp. <i>blanc.</i> ij Leç. pour le m. de Juill. Suffr. A la M. ij Or.	

Lune.	M.	JUILLET.	31
		du S. Esp. Préf. et <i>te in Vener.</i> — Vêp. du suiv. p. 423; mém. du Sam. et du très-saint Cœur de Marie. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demaln.	
ix	13	IX DIM. APRÈS LA P. LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Sol. maj. <i>blanc.</i> ix Leç. de l'Ev. et H. du Dim. dont m. à L. puis du très-saint Cœur de Marie. Messe ppr. dans le Suppl. avant le 1 ^{er} Juin; les deux mém. Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim., du très-saint Cœur de Marie, et du suiv. Au lutrin (s'il n'y a p. de M. ppr.) Introit, Off. et Comm. du Sam. avant le D. de la Pass. Graduel du VII D. après la Pent. — A Vêp. Ant. de la Fête-Dieu (s'il n'y en a p. de ppr.) Hym. du Brév. <i>Christe, fons jugis</i> ; <i>ŷ Benedic anima mea Domino</i> , R[é] <i>Et noli oblivisci omnes retributiones ejus</i> : mém. du Dim. puis de la Ste. Vierge, par l'Ant. de son Off. <i>Beata mater</i> ; <i>ŷ Tribuat tibi secundum cor tuum</i> , R[é] <i>Et omne consilium tuum confirmet</i> ; enfin mém. du suiv. <i>O Doctor.</i>	
x	14	<i>Lundi.</i> S. Bonaventure, Doct. Sem. <i>blanc.</i> I. j Leç. <i>Incipit</i> , au Dim. ppr. les trois en une. A la M. <i>Cred.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xj	15	<i>Mardi.</i> S. Henri, Empereur. Simp. <i>blanc.</i> II. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> Vêp. du suiv. 476, Pss. de la Fér. A Comp. Hym. <i>Virgo</i> , et demain.	
xij	16	<i>Mercredi.</i> N. D. du Mont Carmel. D.-maj. <i>blanc.</i> A tout l'Off. qui est de la <i>Vie intérieure</i> de Marie, Pss. de la Fér. ix Leç. (les deux en une) de S. Camille, Pr. dont mém. à L. Aux H. Dox. et <i>ŷ Qui natus es.</i> [** A Tierce, Sexte et None, au R[é] br. deux <i>All.</i>] Messe au 16 Juill. ou dans le Suppl. au 22 Août: mém. de S. Camille (Ors. de la M. <i>Os justi</i>) <i>Cred.</i> Préf. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.	
xiii	17	<i>Jeudi.</i> Ste. Pulchérie, Vierge. Sem. <i>blanc.</i> I. [Vers le milieu de la ij Leç. lisez: <i>quantum sorores profecerint.</i>] Pour la M. voy. le	

Lune.	M.	JUILLET.	32
		Suppl. au 7 Juillet. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xiv	18	<i>Vendredi.</i> S. Thomas d'Aquin, Doct. Doub. blanc. ix Leç. de S. Gonère, Pr. dont mém. à L. Messe au 7 Mars, Grad. et <i>All.</i> au Commun ; ij Or. <i>Adesto</i> , de la M. <i>Justus</i> ; <i>Credo</i> . — Vêp. du suiv. au Commun et au Propre ; mém. du précéd.	
xv	19	<i>Samedi.</i> S. Vincent de Paul, Prêtre. D.-maj. blanc. — A Vêp. mém. du suiv.	
xvj	20	X DIM. APR. LA PENT. <i>vert.</i> ix Leç. les deux en une, de S. Jérôme Emiliani, dont mém. et de Ste. Marguerite, Vierge-M. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.	
		<i>Annoncez la Retr. française qui s'ouvrira, pour les femmes, le 2 Août, à Lesneven.</i>	
xvij	21	<i>Lundi.</i> S. Ténénan, Pont. Sem. blanc. I. iij Leç. de S. Victor, Mart. dont mém. à L. Messe <i>Sacerdotes</i> ; ij Or. <i>Præsta</i> , de la M. <i>Lætabitur</i> . — Vêp. du suiv. m. du précéd.	
xviii	22	<i>Mardi.</i> Ste. Marie Magdeleine. D.-maj. blanc. — A Vêp. mém. du suiv.	
xix	23	<i>Mercredi.</i> S. Apollinaire, Mart. Simp. rouge. III. Suffr. ij Oraï. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psautier.	
xx	24	<i>Jeudi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. du suiv. à <i>Magn.</i> Ant. ppr. et demain.	
xxj	25	<i>Vendredi.</i> S. Jacques, Apôtre. D.-maj. rouge. ix Leç. de S. Christophe, M. dont mém. à Laud. et à la M. <i>Credo</i> ; Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.	
xxij	26	<i>Samedi.</i> SS. Joachim et Anne, Père et Mère de la Ste. V. Doub. blanc. A L. mém. de la Ste. V. Messe de Ste. Anne, ij Or. <i>Concede</i> . — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xxiij	27	XI DIM. APR. LA PENT. <i>vert.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xxiv	28	<i>Lundi.</i> S. Samson, Pont. Sem. blanc. I. Messe <i>Statuit</i> . — Vêp. dep. le Cap. du suiv.	
xxv	29	<i>Mardi.</i> S. Guillaume, Pont. Sem. blanc. II.	

Lune.	M.	JUILLET.	33
		M. <i>Sacerdotes</i> . — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.	
xxvj	30	<i>Mercredi.</i> S. Ignace de Loyola, Prêtre. Sem. blanc. II. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précédent.	
		<i>On peut com. Mat. à trois h. trois quarts.</i>	
xxvii	31	<i>Jeudi.</i> S. Germain, Pont. Sem. blanc. III. M. <i>Statuit</i> . — Vêp. du suiv. mém. du préc.	

A O Û T.

xxviii	1	<i>Vendredi.</i> S. Pierre aux Liens. Doub. blanc. ix Leç. et mém. des SS. Machabées. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus</i> .
xxix	2	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Simp. blanc. iij Leç. pour le m. d'Août. A L. mém. de S. Etienne, Mart. avant les Suffr. A la M. mém. du même, iij Or. du S. Espr. Préf. <i>et te in Ven.</i> — Vêp. du suiv.
j	3	XII DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> — A Vêp. mém. du suiv.
ij	4	<i>Lundi.</i> S. Dominique, Prêtr. Sem. blanc. I. — Vêp. du suiv. au Commun et au Prop. mém. du précéd.
iiij	5	<i>Mardi.</i> L'Invention du Corps de S. Etienne, premier Mart. (Du 3.) Doub. rouge. — Vêp. du suiv. mém. du pr. A Comp. Dox. <i>Qui nube</i> , et demain.
iv	6	<i>Mercredi.</i> La Transfiguration de N. S. Doub.-maj. blanc. ix Leç. de S. Xyste, Mart. dont mém. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. de Noël.
v	7	<i>Jeudi.</i> De la Férie. <i>vert.</i>
vj	8	<i>Vendredi.</i> De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. A Comp. Hym. <i>Virgo</i> .
vij	9	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Comme le 2, hors la mém. de la S. Etienne. — Vêp. du suiv.
viii	10	XIII DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> — A Vêp.

mém. du suiv. au Propr. (*Au Chœur, Vêp. du suiv. mém. du Dim.*)

Annoncez la quête du 15, pour les Séminaires, et la Retr. française pour les femmes, qui s'ouvrira le 25, à Quimperlé.

ix 11 *Lundi.* S. Laurent, Mart. (D'hier.) Doub. rouge. — A Vêp. mém. du suiv.

x 12 *Mardi.* Ste. Claire, Vierge. Simp. blanc. II. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psautier : dep. le Cap. du suivant.

xj 13 *Mercredi.* Ste. Radégonde, Reine de France. Sem. blanc. II. iij Leç. et mém. à L. des SS. Hippolyte et ses Comp. Mart. Messe *Cognovi*; ij Or. *Da.. ut.. Hippolyti* et Sociorum, (au 13 Août.)

xij 14 *Jeudi.* Vigile de l'Assomption de la Ste. V. violet; *Jeune..* Off. ppr. sans Prières, ni Suff. A la M. Doubl. une seule Or. de préc. sans *Gl. in exc.* Préf. commune. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et pendant toute l'Octave.

xij 15 *Vendredi.* L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE. (D'obligation.) Ann. min. blanc, et pend. l'Oct. A la M. *Credo*; Préf. *et te in Assumptione.*

† AU CHŒUR, après la Postcommun. on chante l'Ant. *Sub tuum*, *ŷ Ora pro nobis*, Orais. *Concede.* Après Vêp. Procession, (en exécution du vœu de Louis XIII) à laquelle on chante les Litanies de la Ste. V. *ŷ Exaltata est*, Or. *Deus qui sanctissimam Virg. ou Famulorum.* La Process. étant rentrée dans le Chœur, on donne la Bénéd. du S. S. après qu'on a chanté *Tantum ergo*; *Sub tuum*; *Dne. salvum*, avec les *ŷ* et les Ors. ordin.

xiv 16 *Samedi.* De l'Oct. Sem. blanc. L'Off. comme hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaque jour. Pss. de la Fér. Ant. etc. du III Noct. de la Fête; iij Bénéd. *Digni*, avant la Leç. de S. Roch : on omet la répétition du

ij R. A L. Cant. et seule 4^e Ant. de la Fête; mém. de S. Roch. Messe de la Fête; ij Or. *Adesto* (à la M. *Justus.*) — Vêp. comme aux I Vêp. de la Fête; *ŷ* après l'Hymne, Ant. de *Magn.* et Or. propr. 252; mém. du Samedi.

xv 17 XIV DIM. APR. LA PENT. Du Dim. dans l'Oct. et la Commémoration du Vœu de Louis XIII. D.-maj. blanc. L'Off. comme le 15, exc. ce qui est du rit annuel, ou ppr. à ce jour. Pss. du Dim. ix Leç. du Dim. occ. dont m. à L. puis de S. Armel, Abb. A Prim. ou omet le Symb. M. de l'Assomp. mém. du Dim. iij Or. *Intercessio*; iv Or. pour l'Anniv. de la consécration de Mgr. l'Evêque, (à la M. vot.) Préf. *et te in Assumpt.* l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.

Au Lutrin, M. et Vêp. de l'Assompt. mém. du Dim.

xvj 18 *Lundi.* De l'Oct. I. iij Leç. de Ste. Hélène, Veuve, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Cognovi.*)

xvij 19 *Mardi.* De l'Oct. II. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct.

xviii 20 *Mercredi.* S. Bernard, Doct. Doub. blanc. Mém. de l'Oct. à L. et à la M. *Credo.* Aux H. Dox. et *ŷ* de l'Oct. A Tierce, etc. R br. avec deux *All.* — A Vêp. mém. de l'Oct.

xix 21 *Jeudi.* De l'Oct. I. — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. de la Fête.

xx 22 *Vendredi.* L'Octave. Doub.-maj. blanc. ix Leç. de S. Symphorien, Mart. dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.

xxj 23 *Samedi.* Ste. Jeanne-Françoise de Chantal, Veuve. Sem. blanc. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. pour laquelle voy. le Suppl. p. 21. — Vêp. du suiv. mém. du Sam. et du pr.

xxij 24 XV DIM. APR. LA PENT. S. Barthélemi, Apôtr. D.-maj. rouge. ix Leç. de l'Ev. et H. du Dim. dont mém. à L. et de S. Oÿen, Pont. A la M. mém. du Dim. et de S. Oÿen, (Ors. de la M. *Statuit*) *Cred.* Préf. des Ap. l'Ev. du Dim. à

Lune.	M.	AOUT.	36
		la fin. — A Vêp. mém. du suiv. et du Diman.	
xxij	25	<i>Lundi.</i> S. Louis, Roi de France. Doubl.-maj. blanc. — A Vêp. mém. du suiv.	
xxiv	26	<i>Mardi.</i> S. Philippe Béniti, Prêtre. Simp. blanc. II. Suffr. M. <i>Justus</i> ; ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	
xxv	27	<i>Mercredi.</i> S. Césaire, Doct. Sem. blanc: III. M. <i>In medio</i> : Cred. — Vêp. du suiv. à Magn. Ant. ppr. et demain; mém. du pr.	
xxvj	28	<i>Jeudi.</i> S. Augustin, Doct. Doubl. blanc. A la M. Cred. — Vêp. du suiv. mém. du précéd. <i>On peut com. Mat. à trois h. et demie.</i>	
xxvij	29	<i>Vendredi.</i> La Décollation de S. Jean-Baptiste. Doubl. rouge. A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus.</i>	
xxvij	30	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Comme le 2: mém. de S. Fiacre, Solitaire, à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Os justi.</i> — Vêp. du suiv.	
xxix	31	XVI DIM. APRÈS LA PENT. vert. ix Leç. de S. Raimond, dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.	

SEPTEMBRE.

xxx	1	<i>Lundi.</i> Ste. Rose, Vierge. Sem. blanc. iij Leç. de S. Gilles, Abb. dont mém. à Laud. M. au 30 Août; ij Or. <i>Intercessio.</i> — Vêp. du suiv. mém. du précéd.
j	2	<i>Mardi.</i> SS. Lazare, Marie et Marthe, Hôtes de N. S. Doubl. blanc. Messe de Ste. Marthe, au Commun des V. <i>Dilexisti</i> , avec l'Evang. de la 6 ^e Fér. avant le Dim. de la Passion. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
ij	3	<i>Mercredi.</i> S. Grégoire le Grand, Doct. Doubl. blanc. M. au Comm. <i>In medio</i> ; Cred. — A Vêp. mém. du suiv.
ijj	4	<i>Jeudi.</i> S. Joseph Casalanç, Prêtre. Sem. blanc. I. Messe ppr. dans le Suppl. au 27

Lune.	M.	SEPTEMBRE.	37
		Août. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.	
iv	5	<i>Vendredi.</i> S. Laurent Justinien, Pont. Semid. blanc. II. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus.</i>	
v	6	<i>Samedi.</i> De la Ste. V. Simp. blanc. iij Leç. pour le m. de Sept. Suff. ij Or. du S. Espr. Préf. et te in <i>Vener.</i> — Vêp. du suiv.	
vj	7	XVII DIM. APR. LA PENT. vert. — Vêp. du suiv. mém. du Dim. A Comp. Ant. ppr. Hym. <i>Virgo</i> , et pend. l'Oct. <i>On peut comm. Mat. à trois h. un quart.</i>	
vij	8	<i>Lundi.</i> LA NATIVITÉ DE LA STE. VIERGE. Sol. maj. blanc, et pend. l'Oct. A la M. Credo, Préf. et te in <i>Nativ.</i>	
vijj	9	<i>Mardi.</i> De l'Oct. Sem. blanc. L'Off. comme il est marqué pour les jours dans l'Oct. A tout l'Off. Pss. de la Férie: les trois Ant. etc. du II. Noct. iij Bénéd. <i>Digni</i> , avant la Leç. des SS. Gorgone et ses Comp. M. A L. seule Ant. <i>Surge</i> ; mém. des SS. Mart. A Tierce, S. et N. R[é] br. sans <i>Allel.</i> Messe de la Fête; ij Or. <i>Deus qui nos annuâ</i> (à la M. <i>Intret.</i>) — A Vêp. Ant. uniq. <i>Lauda.</i>	
ix	10	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. III. iij Leç. de S. Nicolas, Pr. dont mém. à L. et à la M.	
x	11	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. I.	
xj	12	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. II. iij Leç. de S. Adrien, M. dont mém. à L. et à la M. (Ors. au jour même de la Fête.)	
xij	13	<i>Samedi.</i> De l'Oct. III. — Vêp. du suiv. mém. du Sam. et de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. <i>Grates</i> , Dox. <i>Qui per Crucem</i> ; et de même demain.	
xijj	14	XVIII DIM. APR. LA P. L'Exaltation de la Ste. Croix. D. maj. rouge. ix Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. dont mém. et de l'Oct. à Laud. A Prim. point de Symb. Canon du Dim. avant les Q.-T. 418. A la M. les deux mém. Cred. Préf. de la Croix; l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. m. du suiv. et du D. (<i>Annoncez la Retr. suiv.</i>)	

*A Lesneven, le 27 Septembre, Retraite
pour les Sœurs du Tiers-Ordre.*

- xiv 15 *Lundi.* L'Oct. de la Nativité de la Ste. V. et la Fête du S. Nom de Marie. Doub.-maj. *blanc.* Comme au 8, exc. ce qui est ppr. à ce jour. A tout l'Off. Pss. du Lundi. A L. *ŷ* et Ant. de *Bened.* ppr. A Tierce, etc. Rⁱ br. sans *Allel.* Or. des Laud. Messe ppr. (au Dim. dans l'Oct.) *Credo*; Préf. et *te in Festiv.* — A Vêp. *ŷ* et Ant. de *Magn.* ppr. mém. du suiv.
- xv 16 *Mardi.* S. Corneille, Mart. Sem. *rouge.* II. iij Leç. de Ste. Euphémie, Vierge-M. dont mém. à L. Messe d'un M. Pont. *Statuit*; mém. de Ste. Eup. (Ors. de la M. *Loquebar.*) — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du préc.
- xvj 17 *Mercredi des Quatre-T. Jeûne.* S. Cyprien, Mart. Sem. *rouge.* III. ij Leç. de S. Cyprien, les deux en une; iij Leç. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. au Prop. A Prim. Canon des Quatre-T. 419. M. *Sacerdotes Dei*; mém. de la Fér. *Cred.* l'Ev. de la Férie à la fin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- xvij 18 *Jeudi.* S. Jean Chrysostôme, Doct. Sem. *blanc.* I. Messe du Commun des Docteurs. *Credo.*
- xviii 19 *Vendredi des Q.-Temps. Jeûne.* De la Fér. *violet.* Comme aux Fér. ordin. exc. ce qui est ppr. à ce jour. A Laud. mém. (sans Leç.) des SS. Janvier et ses Comp. Mart. Prières (et de même aux Heur.) A Prim. Canon ppr. Messe propre; ij Or. des SS. Mart. iij Or. *Concede.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.
- xix 20 *Samedi des Quatre-T. Jeûne.* S. Thomas de Villeneuve, Pont. Sem. *blanc.* III. ij Leç. de S. Thomas, les deux en une; iij Leç. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. puis, de la Ste. V. A Prim. Canon des Quatre-T. Messe *Statuit*; mém. de la Fér. iij Or. *Concede*; l'Ev. de la Fér. à la fin.

L'ORDINATION.

- Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et demain; mém. du Samedi et du précéd.
- xx 21 XIX DIM. APR. LA PENT. S. Matthieu, Apôtr. Doub.-maj. *rouge.* ix Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. A L. Ant. de *Benedict.* ppr. mém. du D. A Prim. on omet le Symb. A la M. mém. du Dim. *Cred.* Préf. des Ap. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- xxj 22 *Lundi.* SS. Maurice et ses Comp. Mart. Sem. *rouge.* I. M. *Intret.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
- xxij 23 *Mardi.* Ste. Thècle, Vierge-Mart. Sem. *rouge.* II. iij Leç. de S. Cado, M. dont mém. à L. Messe *Loquebar*; pour S. Cado, Ors. de la M. d'un Mart. Pont. *Statuit*. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
- xxiij 24 *Mercredi.* S. Joseph de Cupertino, Prêtr. Sem. *blanc.* III. Messe ppr. dans le Supp. au 25 Septembre.
- On peut commencer Mat. à trois heures.*
- xxiv 25 *Jeudi.* De la Férie. *vert.*
- xxv 26 *Vendredi.* De la Férie. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- xxvj 27 *Samedi.* SS. Côme et Damien, Mart. Sem. *rouge.* III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.
- xxvii 28 XX DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. de S. Elzéar, Juste, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Justus.*) Vêp. du suiv. mém. du Dim. A Comp. Ant. ppr. Dox. comm. et dem.
- Annoncez la Retr. bret. qui s'ouvrira, le*
- xxviii 29 *Lundi.* SS. Michel et tous les Anges. Sol. min. *blanc.* A la M. *Cred.* — A Vêp. mém. du suiv.
- xxix 30 *Mardi.* S. Jérôme, Doct. Doub. *blanc.* *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv. au Propre.

OCTOBRE.

- j 1 *Mercredi*. S. Remi, Pont. Sem. *blanc*. III. Au Noct. Hym. ppr. A *Bened.* Ant. ppr. M. *Statuit*. — Vép. du suiv. mém. du précéd.
- ij 2 *Jeudi*. Les SS. Anges Gardiens. Doub. *blanc*. ix Leç. de S. Méloir, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In virtute*.) *Credo*. — A Vép. mém. du suiv.
- ijj 3 *Vendredi*. S. Denys l'Aréopagite. Mart. Simp. *rouge*. II. Suffr. M. *Sacerdotes Dei*; ij Or. *A cunctis*; Epît. *Stans Paulus*, au 9 Oct. — Vép. au Psaut. depuis le Cap. du suiv.
- iv 4 *Samedi*. S. François d'Assise. Sem. *blanc*. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. 450; mém. du Sam. et du précéd. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et demain.
- v 5 XXI DIM. APR. LA PENT. La Fête du Rosaire. Sol. min. *blanc*. [iv Leç. vers la fin: *Earum singularum, lis. singulas.*] ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Maurice, Abb. A la M. les deux mém. Préf. *et te in Solemn.* l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.
- Annoncez la Ret. bret., qui s'ouvrira, le 18, à Quimperlé, pour les hommes.*
- vj 6 *Lundi*. S. Bruno, Moine. *blanc*. I. — A Vép. mém. du suiv.
- vij 7 *Mardi*. SS. Serge et Bacque, Mart. Simp. *rouge*. II. A L. Suff. A la M. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suff.
- vijj 8 *Mercredi*. Ste. Brigitte, Veuve. Simp. *blanc*. III. Suff. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Hym. ppr. *que l'on dira aussi au Noct.*
- ix 9 *Jeudi*. SS. Denys et ses Comp. Mart. Sem.

- rouge*. I. A la M. Epît. de la M. *Sapientiam*, au Com. Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
- x 10 *Vendredi*. S. François de Borgia, Prêtr. Sem. *blanc*. II. ij Leç. de S. René, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes*.) — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
- xj 11 *Samedi*. S. Clair, Pont. Sem. *blanc*. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Statuit*. — Vép. du suiv. mém. du précéd.
- xij 12 XXII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* — A Vép. mém. du suiv.
- xijj 13 *Lundi*. S. Edouard, Roi d'Angleterre. Simp. *blanc*. I. Suff. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. A Comp. Prières.
- xiv 14 *Mardi*. De la Fér. *vert.* — Vép. dep. le Cap. du suiv.
- xv 15 *Mercredi*. Ste. Thérèse, Vierge. Sem. *blanc*. III. — Vép. du suiv. mém. du précéd.
- xvj 16 *Jeudi*. S. Guénégan, Pont. Doub. Messe *Statuit*; (à la Cathédrale *Credo*.)
- xvij 17 *Vendredi*. De la Fér. — Vép. du suiv. au Prop.
- xvijj 18 *Samedi*. S. Luc, Evangéliste. D.-maj. *rouge*. *Cred.* Préf. des Apôt. — Vép. du suiv. 479; mém. du précéd. du Sam. et de tous les SS. Evêq. Pr. et Lévités du Diocèse. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.
- xix 19 XXIII DIM. APR. LA PENT. LA FÊTE DU SACERDOCE DE N. S. Sol. maj. *blanc*. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis des SS. Ev. etc. Messe ppr. dans le Supp. p. 23; ij Or. du Dim. ij Or. des SS. Evêq. etc. au Suppl. pag. 26. Préf. ppr. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. des SS. Ev. Pr. et Lévités, et du suiv.
- ¶ Au lutrin; Introit *Statuit*, au Comm. d'un M. Pont. *All.* et *ŷ Hic est*; à la M. *Sacerdotes Dei*; Off. du XVIII Dim. apr. la Pent. Commun. du XIII Dim. apr. la Pent. — A Vép. Ant. de la Fête-Dieu; Pss. du Dim. exc. le dern. *Memento*; Hym. du Bréviaire, *Ces-*

sant figuræ; y Benedicite Sacerdotes Domini Domino. R. Laudate et superexaltate eum in secula: mém. du Dim. puis des SS. Evêq. ... par l'Ant. Amavit (eos) des II Vêp. d'un C. Pont. y Beati qui habitant in domo tua, Domine. R. In secula seculorum laudabunt te; et enfin mém. du suiv.

xx 20 *Lundi.* S. Jean de Kent, Prêtr. Sem. blanc. I. j Leç. *Incipit Osee*, les trois en une. Messe ppr. dans le Suppl. p. 23. — Vêp. depuis le Cap. du suiv. mém. du précéd.

On peut comm. Mat. à 2 h. et demie.

xxj 21 *Mardi.* Stes. Ursule et ses Compagnes, Vierges-Mart. Sem. blanc. iij Leç. et mém. à L. de S. Hilarion, Ab. Pour la M. voy. le Suppl.

xxij 22 *Mercredi.* De la Férie. vert.

xxij 23 *Jeudi.* De la Férie. — Vêp. dep. le Cap. du suivant.

xxiv 24 *Vendredi.* S. Magloire, Pont. Sem. blanc. II. M. *Sacerdotes.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.

xxv 25 *Samedi.* S. Goëznou, Pont. Sem. blanc. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Statuit.* — Vêp. du suiv. mém. du précéd.

xxvj 26 XXIV DIM. APR. LA PENT. vert. ix Leç. de S. Alore, Pont. dont mém. et de S. Alain, à Laud. Messe du XXIV et dern. Dim. les deux mém. (Ors. des Messes *Sacerdotes* et *Statuit.*)

xxvij 27 *Lundi.* De la Férie. vert. — Vêp. du suiv.

xxvij 28 *Mardi.* SS. Simon et Jude, Apôtres. D.-maj. rouge. A la M. *Cred.* Préf. des Apôtres.

xxix 29 *Mercredi.* De la Férie.

xxx 30 *Jeudi.* De la Férie.

j 31 *Vendredi.* La Vigile de la Toussaint. violet. Jeune. Off. ppr. sans Prières, ni Suff. A la Messe: Doub. on ne dit p. *Gl. in exc.* — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et dem.

NOVEMBRE.

ij 1 *Samedi.* LA TOUSSAINT. (D'Oblig.) Annuel-min. blanc. A la M. *Cred.* — A Vêp. mém. du Samedi avant le Dim. suiv. (310).

iiij 2 XXV DIM. APR. LA PENT. III^e resté après l'Epiph. De ce Dim. blanc. A L. mém. de l'Oct. Aux H. Dox. et y de la Fête; Symb. A Tierce, etc. au R^e br. deux *Allel.* A la M. mém. de l'Octave. — A Vêp. mém. de l'Octav. puis, on dit les Vêp. des Morts. A Comp. Ant. du Psaut. Dox. de la Fête.

† AU CHOEUR, on célèbre la Fête des Stes. Reliques. Le Célébrant dit la Messe du Suppl. avec mém. et dern. Ev. du Dim. *Au lutrin*, *Introit* Sapientiam; le reste à la M. Intret. — A Vêp. Ant. des Mart. *Isti sunt*; Cap. et Hym. du Brév. *O vos unanimis*; y *Qui seminant in lacrymis*, R^e *In exultatione mentent*: à Magn. Ant. *Corpora*, 3^e des I Vêp. du Com. des Mart. mém. du Dim. On chante ensuite les Vêp. des Morts.

iv 3 *Lundi.* La Commémoration des Morts. D.-maj. noir. A l'Off. qui finit avec None, on observe ce qui est marqué dans le Brév. Les Pss. se disent avec leurs divisions. Aux Noct. on dit le *Pater*, mais on omet les Absol. et les Bénéd. et après les Leç. on ne dit pas *Tu autem*, etc. (Quoique le noir soit la couleur de l'Off. on ne donne pas la communion, hors de la Messe, avec une étole noire.)

† AU CHOEUR, Service pour tous les fidèles défunts.

Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de la Toussaint.

v 4 *Mardi.* S. Charles Borromée, Pont. Doub. blanc. Mém. de l'Oct. à Laud. et à la M. Aux

Lune.	M.	NOVEMBRE.	44	Lune.	M.	NOVEMBRE.	45
		Heur. Dox. et y de la Touss. A Tierce, etc. le R ^r br. avec deux <i>Allél.</i> — A Vêp. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de la Toussaint.				Messe de la Fête; ij Or. de S. Martin. — A Vêp. seule Ant. <i>Unus.</i>	
vj	5	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> L'Off. com. le 1 ^{er} Nov. exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. Pss. de la Fér. Ant. etc. du III. Noct. A L. seule Ant. <i>Benedicite.</i> Messe de la Fête. — A Vêp. seule Ant. <i>Benedictus.</i>		xiv	13	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> I. ij Leç. du 5 ^e jour; iij de S. Stanislas Kotska, dont mém. à Laud. et à la Messe, (au Suppl. pag. 33.)	
vij	6	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. I. iij Leç. de S. Hiltut, dont mém. à Laud. et à la Messe. (Or. <i>Intercessio.</i>)		xv	14	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. <i>blanc.</i> II. ij et iij Leç. du 6 ^e jour de l'Oct. — A Vêp. seule Ant. <i>Unus</i> : depuis le Cap. du suiv. mém. de l'Oct.	
viiij	7	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. II. iij Leç. de S. Trémeur, dont mém. à L. (au Prop.) et à la M. (Ors. de la M. <i>Lætabitur.</i>) — Vêp. du suiv. au Propr.		xvj	15	<i>Samedi.</i> S. Malo, Pont. Sem. <i>blanc.</i> III. mém. de l'Oct. et de la Ste. V. à Laud. et à la Messe <i>Statuit</i> : <i>Cred.</i> — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. de la Fête; mém. du Sam.	
ix	8	<i>Samedi.</i> L'Oct. de la Touss. et la Fête des Stes. Reliques. D.-maj. <i>blanc.</i> Messe ppr. dans le Suppl. sans mém. <i>Cred.</i> — Vêp. de l'Off. suiv. pag. 592, mém. du Sam. et du précéd. A Comp. Ant. et Dox. de la Dedic. et pend. toute l'Oct.		xvij	16	XXVII DIM. APRÈS LA PENT. V ^e resté après l'Epiph. L'Oct. de l'Anniv. de la Dedic. Doub. <i>blanc.</i> Comme au 9, exc. ce qui est ppr. à ce jour. A tout l'Off. Pss. du Dim. ix Leç. de l'Ev. et H. du Dim. dont mém. à Laud. A Prim. on omet le Symb. Canon ppr. 608. A Tierce, etc. R ^r br. sans <i>All.</i> Messe de la Fête; mém. et, à la fin, Evang. du Dim. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.	
x	9	XXVI DIM. APRÈS LA PENT. IV ^e resté après l'Epiph. L'ANNIVERSAIRE DE LA DEDICACE. Sol. maj. <i>blanc.</i> ix Leç. de l'Ev. et H. du D. dont m. à L. et de S. Guénaël, Abb. A la M. mém. du D. iij Or. <i>Intercessio</i> ; l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. mém. du D. et du suiv.		xviii	17	<i>Lundi.</i> S. Melaine, Pont. Sem. <i>blanc.</i> I. iij Leç. de S. Grégoire-Thaumaturge, Pont. dont mém. à Laud. M. <i>Sacerdotes</i> ; mém. de S. Grégoire, (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) — A mém. du suiv.	
xj	10	<i>Lundi.</i> S. Léon le Grand, Doct. Doub. <i>blanc.</i> Au I Noct. Leçons du Dim. préc. A L. mém. de l'Oct. Aux H. Dox. et à Prim. y de l'Oct. R ^r br. sans <i>All.</i> et de même les jours suiv. Messe au 14 Avril; mém. de l'Oct. <i>Cred.</i> — Vêp. du suiv. mém. du précéd. et de l'Oct.		xix	18	<i>Mardi.</i> Ste. Gertrude, Vierge. Simp. <i>blanc.</i> II. A L. mém. de S. Maudet, Abb. Suff. A la M. ij Or. <i>Intercessio</i> ; iij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr. <i>On peut commenc. Mat. à deux h. un quart.</i>	
xij	11	<i>Mardi.</i> S. Martin, Pont. D.-maj. <i>blanc.</i> Mém. de l'Oct. à L. et à la M. <i>Cred.</i> — A Vêp. mém. de l'Oct.		xx	19	<i>Mercredi.</i> Ste. Elisabeth, Veuve. Sem. <i>blanc.</i> III. Suff. ij Or. <i>A cunct.</i> (Au Séminaire, Vêp. dep. le Cap. de S. Colomban.)	
xiiij	12	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> Comme au 9, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. Pss. de la Fér. Ant. etc. du III. Noct. de la Fête; ij Leç. du 4 ^e jour de l'Oct. (la 1 ^{re} seulement) iij Leç. de S. Martin, Mart. A Laud. Cant. et seule 4 ^e Ant. de la Fête, mém. du S. Martyr. A Tierce, etc. R ^r br. sans <i>All.</i>		xxj	20	<i>Jeudi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. du suiv. A Comp. Hym. <i>Virgo</i> , et demain.	
				xxij	21	<i>Vendredi.</i> La Présentation de la Ste. V. D.-maj. <i>blanc.</i> Pss. de la Fér. ix Leç. de S. Colomban, Ab. dont m. à L. et à la M. (Ors. de la M. des Ab.) <i>Cred.</i> Préf. et te in <i>Præsent.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	

Lune. *M.* NOVEMBRE. 46

xxij 22 *Samedi.* Ste. Cécile, Vierge-M. Sem. rouge. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe. — Vép. du suiv. mém. du précéd.

xxiv 23 *XXVIII DIM. APRÈS LA PENT.* VI^e resté après l'Epiph. vert. ix Leç. (la 1^{re} seulement) de S. Clément, Mart. dont mém. à Laud. (au Prop.) et à la M. — A Vép. mém. du suiv.

xxv 24 *Lundi.* S. Jean de la Croix; Pr. Sem. blanc. I. Mém. de S. Chrysogone; Mart. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.

xxvj 25 *Mardi.* Ste. Catherine, Vierge-Mart. Semid. rouge. II. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.

xxvij 26 *Mercredi.* S. Lin, Mart. Sem. rouge. III. Messe *Sacerdotes Dei.* — A Vép. mém. du suiv.

xxvij 27 *Jeudi.* SS. Vital et Agricole; Mart. Simp. rouge. I. Suffr. Messe *Salus autem;* ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psautier.

xxix 28 *Vendredi.* De la Fér. vert. — Vép. depuis le Cap. du suiv.

j 29 *Samedi.* S. Saturnin; Mart. Sem. rouge. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe *Sacerdotes Dei.* — Vép. du suiv. au Propre, 152; mém. du précéd. 412; A Comp. Hym. *In noctis;* à *Nunc dimittis*, Ant. *Salutare*: Ant. à la Ste. Vierge, *Alma.*

ij 30 *I DIM. DE L'AVEÏT.* Doub. violet, et ainsi jusqu'à Noël, s'il n'est marqué autr. A l'Off. de la Nuit, les Leç. d'Isaïe se terminent par ces mots *Hæc dicit, Dnus.* etc. et l'on ne répond rien. Le premier Rⁱ *Attende* se répète, après chaque y, depuis l'un des signes jusqu'au y *Adjuva;* à la fin, on le répète en entier: de sorte que les mots *Utinam dirumperes*, etc. se disent six fois. Après le Gl. *Patri* du ix Rⁱ, on ne dit pas la réclame, mais on répète tout le Rⁱ jusqu'au y, et l'on omet *Te Deum.* A L. mém. de la Ste. Vierge. Aux Heur. Dox. et à Prim. y ppr. 150. A la M. ij Or. *Deus qui de beatæ.* — Vép. du suiv. au Prop. Pss. et mém.

Lune. *M.* NOVEMBRE. 47

du Dim. A Comp. Pss. du Dim. Ant. et Dox. au Commun des Pont. xxj.

DÉCEMBRE.

ij 1 *Lundi.* S. Tugdual, Pont. Sol. min. blanc. A Matines, Pss. du Dim. ou ceux qui sont indiqués au Commun. A L. mém. de la Férie: Ant. *Non tardat*, 162; y *Tu exurgens*, au Commun des Fér. de l'Avent. 150; Or. du Dim. précéd. Aux Heur. Dox. *Supreme.* A Prim. y ordina. de l'Avent, *Qui venturus;* Canon *Mandat*, tout à la fin du recueil des Cañons, cxlv. M. *Sacerdotes;* ij Or. *Eccita*, au Dim. précéd. Evang. du 18 Oct. — A Vép. mém. du suiv. A Comp. Pss. etc. comme hier.

iv 2 *Mardi.* S. Eloi, Pont. Sem. blanc. II. A L. m. de la Fér. (Ant. 163; y *Tu exurgens*, 150; Or. du Dim. pr.) et mém. de la Ste. Vierge, 150. A la M. *Statuit*, les deux mém. — Vép. du suiv. au Prop. mém. du préc. seulement.

v 3 *Mercredi.* S. François Xavier, Apôtre des Indes. Doub. blanc. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. (à *Magn.* Ant. ppr.) mém. du pr.

xj 4 *Jeudi.* S. André, Apôtr. D. maj. rouge. A L. Ant. de *Bened.* ppr. mém. de la Fér. et de la Ste. V. A la M. les deux mém. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vép. Ant. de *Magn.* ppr. nulle mém.

vij 5 *Vendredi.* De la Fér. violet. L'Off. aux Fér. de ce T. 149. Ant. y et Rⁱ du I Noct. du Dim. précéd. comme dans le Brév. 165; et de même aux autres Fér. A L. seule Ant. *Dicite;* à *Bened.* Ant. ppr. Or. du Dim. précéd. mém. de la Ste. V. sans autres Suffr. Prières à Prime seulement, comme aux Fér. pendant l'année. Messe du Dim. pr. mém. de la Ste. V. ij Or. pour l'Egl. ou pour le Pape. On omet

- l'All.* et son *ŷ* après l'Épître, et le *Credo* après l'Év. (Tout cela s'observe aux Fér. suiv. s'il n'est marqué autr.) — A Vêp. seule Ant. *Exaudi*; dep. le Cap. du suiv. sans mém.
- vij 6 *Samedi*. S. Nicolas, Pont. Sem. blanc. III. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. seule Ant. *Domine*, etc. 167; mém. du précéd.
- ix 7 II DIM. DE L'AVEÏT. violet. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du Dim. A Comp. Ant. de la Fête; Hym. *Virgo*, et demain.
- x 8 *Lundi*. La Conception de la Ste. Vierge. Sol. min. blanc. Mém. de la Fér. à L. et à la M. : *Credo*; Préf. et *te in Conceptione*. — A Vêp. point de mém.
- xj 9 *Mardi*. De la Fér. violet. II. — A Vêp. seule Ant. *Exaudi*; à *Magn.* Ant. ppr. Or. du Dim. précéd. A Comp. Prières.
- xij 10 *Mercredi*. De la Fér. I. On réunit la ij et la iij Leç. d'Is. iij Leç. de S. Salomon, M. dont mém. puis de la Ste. V. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In virtute*.) — A Vêp. Ant. *Exaudi*; dep. le Cap. du suiv. sans mém.
- xij 11 *Jeudi*. S. Gatien, Pont. Sem. blanc. I. iij Leç. de S. Damase, Pont. A L. mém. de la Fér. de S. Damase et de la Ste. V. Messe *Statuit*; les trois mém. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr.
- xiv 12 *Vendredi*. SAINT CORENTIN, PREMIER EÏEQUE DE QUIMPER. Ann. min. blanc. Mém. de la Fér. à Laud. et à la M. *Credo*; Préf. commune. — A Vêp. point de mém.
- xv 13 *Samedi*. De l'Oct. Sem. blanc. L'Off. comme hier, exc. ce qui est du rit ann. ou ppr. aux jours dans l'Oct. Pss. de la Fér. Ant. etc. du I Noc.; iij Leç. de Ste. Luce, V. — A L. A Laud. Cant. de la Fête; seule Ant. *Sabûs*, 452; mém. de la Fér. de Ste. Luce et de la Ste. V. A Prim. Canon de la Fér. Messe de la Fête;

- les trois mém. — Vêp. du suiv. seule Ant. *Domine*; mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de l'Avent, et de même demain.
- xvj 14 III DIM. DE L'AVEÏT. De ce Dim. blanc, (à cause de la célébration de la Fête de S. Corentin.) A Laud. mém. de l'Oct. et de la Ste. V. Aux H. Dox. de l'Av. A Prim. Symb. *Quicumque*; *ŷ* de l'Avent. A la Mess. les deux mém. — A Vêp. mém. de S. Corentin.
- AU CHOEÏR, on célèbre la Fête de S. Corentin. A la M. mém. du Dim. Préf. de la Trin. l'Év. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.
- Annoncez la Quête de Noël, pour les Séminaires.
- xvij 15 *Lundi*. De l'Oct. Sem. blanc. III. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. de la Fér. Ant. unique. *Exaudi*: à *Magn.* Ant. *O Sapientia*, 206; (les Ant. *O*, à moins que les Vêp. ne soient d'une Fête, se disent avant *Magn.* et avant *Gloria Patri*, et après *Sicut erat*.) *ŷ* *Adjutor*, Or. du Dim. précéd. On ne fait plus mém. de la Ste. V. à Vêp. et on ne dit plus les Prières à Compliès.
- On peut comm. Mat. à deux h.
- xvij 16 *Mardi*. De la Fér. violet. 149. Invit. *Dominus prope est*. A L. les cinq Ant. *Recordare*, 207; mém. de la Ste. V. Aux H. Ant. des Laud. et de même aux Fér. suiv. On continue de dire les Prières à Prim. M. du Dim. pr. ij et iij Ors. com. le 4, et de même aux Fér. suiv. — A Vêp. les cinq Ant. des Laud. et de même aux Fér. suiv. A *Magn.* Ant. *O Adonai*.
- xix 17 *Mercredi des Quatre-T. Jeûne*. De la Fér. III. A. L. Ant. *Recordare*, ne, etc. 208; Prières, (et de même aux H.) mém. de la Ste. V. sans autres Suffr. Messe ppr. — A *Magn.* *O Radix*.
- xx 18 *Jeudi*. De la Fér. I. A L. Ant. *Mitte*, etc. mém. de la Ste. V. — A *Magn.* *O Clavis*.
- xxj 19 *Vendredi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. II. A L.

Ant. *Emitte*; Prières, et de même aux H. mém. de la Ste. V. M. ppr. — A *Magn. O Oricus. Samedi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. III. A L. Ant. *Elevare*; Prières, ainsi qu'aux H. mém. de la Ste. V. Messe propre.

L'ORDINATION.

A Vêp. les cinq Ant. *Elevare*, etc. à *Magn. O Sancte*.

xxij 20 IV DIM. DE L'AVENT. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A *Magn. Ant. O Rex*; mém. du suiv. au Propr.

xxiv 22 Lundi. S. Thomas, Apôtr. (D'hier.) D.-maj. rouge. A L. Ant. de *Bened.* ppr. mém. de la Fér. et de la Ste. V. A la M. les deux mém. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. de la Fér. par l'Ant. *O Emmanuel*; on dit ensuite *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto*; et on répète l'Ant. *O Emmanuel*, avant et après *Sicut erat*: *ŷ. Adjutor*, Or. du Dim. pr.

xxv 23 Mardi. De la Fér. II. A L. ainsi qu'aux H. et à Vêp. Ant. du Lundi, *Respice*, 207; mém. de la Ste. V. — A *Magn. O Pastor*.

xxvj 24 Mercredi. La Vigile de Noël. *Jeûne*. 209: violet. On dit *Gl. P.* au iij Rj seulement; on ne dit p. *Te Deum*. A la M. Doub. une seule Or. de précepte. — Vêp. du suiv. A Compl. Ant. ppr. Hym. *Mundi salus*.

xxvij 25 Jeudi. NOËL. (D'oblig.) Ann.-maj. blanc. A l'Off. de la nuit, on ne dit pas de *ŷ* Sacerd. et on commence Laud. absolument par le 1^{er} Ps. du Dim.

† Aux Messes, blanc. On ne doit pas commencer la 1^{re} avant minuit. A la 2^e mém. de S. Anastasie, V.-M. A la fin de la 3^e l'Ev. de l'Epiph. Aux trois M. *Credo*; Préf. et *Communic.* propres; mais dans le *Communic.* de la 1^{re} on dit *noctem sacratissimam*, et aux deux autres, *diem sacratissimum*, à quelque heure que l'on célèbre.

Le Prêtre qui doit célébrer les trois M. porte trois Hosties à l'Autel, une sur le Calice et deux dans la Bourse. Il ne prend, à la 1^{re} et à la 2^e, ni Purification ni Ablution: mais après avoir pris le Sang de N. S. il se lave les doigts avec du vin et de l'eau dans un vase préparé à cet effet, en disant en même temps et de suite *Quod ore et Corpus tuum*; et il garde ces deux Ablutions pour les prendre avec celle de la dernière Messe. Il couvre ensuite le Calice, et ne l'essuie qu'à la fin de la dernière Messe.

Le Prêtre qui ne doit célébrer que deux M. observe, à la première, ce qui vient d'être marqué.

Aux Messes hautes, quand on chante ces mots du Symb. *Et incarnatus est*, etc. le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux près de leurs sièges. — A Vêp. mém. du suiv. seulement. A Comp. Pss. du Dim. et Ant. ppr. et de même pendant toute l'Octave.

xxviii 26 Vendredi. S. Etienne, premier Mart. Sol. min. rouge. A L. mém. de tous les Mart. et de Noël. A la M. les deux mém. (pour celle des Mart. on dit les Ors. de la Toussaint, ajoutant le mot *Martyrum* à *Sanctorum*.) *Cred.* Préf. et *Communic.* de Noël. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël: dep. le Cap. de S. Etienne; mém. du suiv. et de l'Oct.

AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées.

xxix 27 Samedi. S. Jean, Apôtre et Evangéliste. D.-maj. blanc. A tout l'Off. exc. à Vêp. et à Comp. Pss. de la Fér. Mém. de Noël. à Laud. et à la Mess. Préf. et *Communic.* de Noël, et les jours suiv. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël; depuis le Cap. de S. Jean; mém. du suivant et de l'Oct.

xxx 28 DIM. DANS L'OCT. Les SS. Innocens. D.-maj. rouge. Mém. de Noël à Laud. et à la Mess. à laquelle on dit *Gl. in exc.* l'*Allel.* avec son *ŷ*, etc. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël: depuis le Cap. des SS. Innocens; mém. de Noël.

- j 29 *Lundi*. De l'Oct. Sem. *blanc*. L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. A tout l'Off. exc. à Vép. et à Comp. Pss. de la Fér. Inv. et Hym. au Dim. dans l'Oct. 248; Ant. etc. du I. Noct. du mém. Dim. les trois Lec. au 29 Déc. 253; y Sacerd. *Cantate*, 221. A L. on suit ce qui est marqué à la même p. 221. Messe *Puer natus*, (avant celle de S. Silvestre).
- ij 30 *Mardi*. De l'Oct. iij Lec. de l'Ev. et Hom. du Dim. dans l'Oct. 256, (au lieu de la Lec. *Magnum*.) A Laud. après l'Hym. Ant. de *Bened.* et Or. du même Diman. Aux Héur. Or. des Laud. Messe du Dim. dans l'Oct. nulle mém.
- ijj 31 *Mercredi*. De l'Oct. III. Lec. du 31 Déc. avec les mém. marquées dans le Brév. Messe *Puer natus*; ij Or. de S. Silvestre, *Da quæsumus*; iij Or. de Ste. Colombe, à la Messe *Loquebar*. — Vép. de la Circoncision de N. S. Pss. de la Fér. A Comp. Ant. de Noël.

FIN DU BREF DIOCÉSAIN.

« Les immenses travaux critiques des Bollandistes et des Bénédictins; les recherches des Tomasi, des Mabillon, des Martène, sur nos anciennes liturgies; le talent poétique des Santeuil, des Coffin, des Commire; la science profonde des saintes Ecritures, si répandue alors dans le Clergé; l'art d'écrire en latin avec élégance et facilité: toutes ces ressources qui avaient manqué aux siècles précédens, les rédacteurs des nouveaux Offices surent les mettre à profit pour la perfection des Bréviaires. » (M. l'Abbé COUSSEAU, Supérieur du Séminaire de Poitiers.)

RÈGLEMENS ET AVIS DIVERS.

§ 1. Baptême.

I. Comme il ne serait guère possible aujourd'hui de prendre les mêmes précautions qu'autrefois, par rapport aux Sages-femmes et au Baptême qu'elles doivent donner dans le cas de nécessité (Statut 55), nous autorisons à rebaptiser, sous condition, tout enfant baptisé par les Sages-femmes ou par les Médecins.

II. Quant à l'âge et aux qualités que doivent avoir les parrains et marraines, (Statut 54^e) on exigera seulement : 1^o qu'ils fréquentent nos églises et ne soient ni impies déclarés ou hérétiques, ni d'une vie tout-à-fait scandaleuse, telle que serait celle d'un homme, par exemple, qui ne serait marié que civilement; 2^o si les deux personnes qui doivent nommer sont très-jeunes, que celle qui est du sexe de l'enfant ait fait sa première communion, et que l'autre ait huit ans accomplis. Nous voulons, au reste, que dans les difficultés qui pourraient être prévues, l'on ne manque pas de nous consulter.

Nous invitons MM. les Recteurs à rappeler aux habitans surtout des communes rurales, qu'il est nécessaire, pour établir les droits civils de leurs enfans, qu'ils en déclarent la naissance au Maire, et fassent rédiger avec soin l'acte prescrit par les art. 55-57 du code.

§ 2. Confession annuelle et Communion pascalle.

Les Statuts 57, 58 et 59, relatifs à ce double objet, ont été aussi réformés.

1^o Il suffira de lire le décret de Latran, le premier Dimanche de Carême et le Dimanche des Rameaux.

2^o Les Fidèles sont toujours tenus de faire la communion pascalle dans leur propre paroisse, à moins d'une

dispense particulière. Mais nous autorisons et nous invitons même MM. les Recteurs à déclarer publiquement; surtout dans les villes, où la négligence est devenue plus commune, que chacun sera libre de s'adresser au Confesseur qu'il voudra, soit dans la paroisse, soit dans les environs. Nous leur permettons de plus d'anticiper ou de proroger, selon le besoin, le temps de la communion pascalle.

§ 3. Mariage.

I Nous recommandons à MM. les Recteurs de bien avertir les personnes qui se présentent pour faire publier leurs bans, qu'elles ne doivent point, avant leur mariage, concher sous le même toit et habiter dans la même maison. Quand malgré cet avertissement, les futurs époux se seront permis de coucher dans la même maison, nous défendons de les marier jusqu'à ce qu'ils aient vécu séparément un mois entier, (conformément au Statut 75.) Si la faute cependant ne vient à la connaissance du Pasteur qu'au dernier moment; (quand tout est fixé pour le mariage et que le temps ne permet plus d'avoir recours à nous) ou si elle ne lui est connue que par la voie de la confession, nous l'autorisons à passer outre, et dispensons de l'obligation de nous écrire.

Nous invitons nos Coopérateurs à prévenir encore les futurs conjoints, dans les campagnes, des longues formalités qu'ils auraient à remplir, s'ils ne pouvaient remettre à l'Officier civil leur acte de naissance: afin qu'ils s'assurent au plus tôt de l'existence et de la validité de cet acte, ou qu'ils s'adressent au Juge de paix, comme le prescrit l'art. 70 du Code.

II Pour empêcher, au moins ordinairement, le retardement des publications de bans et de la célébration des mariages dans les Eglises qui se trouveraient sans Pasteur, nous avons établi deux règles. 1^o S'il y a un Vicaire, ou deux ou plusieurs, il conservera, ou ils conserveront chacun les mêmes pouvoirs qu'auparavant par rapport au mariage; sauf dans le second cas, le maintien de l'ordre et les égards dus à celui qui sera

nommé plus tard Curé ou Desservant d'office. 2^o S'il n'y a pas de Vicaire, le Curé du canton désignera sans délai, parmi les Recteurs les plus voisins, un Desservant d'office qui aura dès ce moment tous les pouvoirs pour y faire les mariages et les autres fonctions curiales, par lui-même ou par ses Vicaires, jusqu'à ce que nous y ayons nous-même pourvu.

III. *Lieux où les bans doivent être publiés et le mariage célébré.* Nous maintenons la distinction du domicile de six mois et du domicile d'un an, marquée dans nos anciens Statuts; mais en ce qui regarde les personnes au-dessous de 25 ans, nous dérogeons au Statut 72^e pour nous rapprocher des lois civiles actuelles.

Ainsi les bans seront publiés, 1^o dans la paroisse où habite l'un ou l'autre futur conjoint; 2^o dans les paroisses où ils demeuraient précédemment, s'il n'y a pas encore assez longtemps, qu'ils sont dans le lieu de leur résidence actuelle, un domicile de six mois étant nécessaire pour les Fidèles arrivés d'une autre paroisse du Diocèse, et une habitation de jour et an pour ceux qui seraient venus d'un diocèse étranger (Statuts 72 et 74); 3^o dans le lieu du domicile des père et mère ou, à leur défaut, des aïeuls et aïeules du futur époux s'il n'a pas 25 ans accomplis, et de la future épouse si elle n'a pas 21 ans accomplis. Si les futurs époux n'ont pas 21 ans et qu'ils soient sans ascendants, les bans seront publiés dans le lieu du domicile de leurs tuteurs ou curateurs.

Dans le cas où le grand-père et la grand-mère de la même ligne demeureraient dans des paroisses différentes, il suffira de faire publier les bans dans la paroisse de l'aïeul; et de même si le père et la mère sont séparés, il suffira que la publication se fasse dans la paroisse où le père demeure.

Le mariage sera béni dans la paroisse où réside l'épouse (Statut 71), à moins d'une permission contraire et expresse, accordée par Nous ou par le Recteur.

Quand le mariage devra se célébrer dans une paroisse où ni l'un ni l'autre époux n'a encore fait un séjour assez long (de six mois ou d'un an, comme il est expliqué ci-dessus), il faudra l'autorisation du Pasteur de la paroisse qu'ils ont quittée. Mais nous déclarons

que l'envoi du certificat de publication de bans sera toujours regardé alors comme un signe suffisant de consentement et d'approbation. Si l'on ne peut avoir ce certificat, on aura recours à Nous pour obtenir dispense de domicile.

Le mariage des mineurs de 25 ou 21 ans sera célébré comme celui des majeurs, dans le lieu de leur domicile de fait; pourvu qu'il soit établi par un temps *suffisant*, dans le sens expliqué ci-dessus.

IV. *Dispenses des empêchemens publics.* En vertu d'un Indult du saint Siège, quand les raisons sont suffisantes, nous pouvons dispenser du 3 au 3 dans les empêchemens de consanguinité et d'affinité. Il serait cependant inutile de nous demander dispense pour ceux qui seraient liés par quelque empêchement civil.

Quand on doutera si les raisons des impétrans sont suffisantes, on fera bien de nous consulter avant de nous adresser aucune requête en leur faveur. De plus, quelques bonnes que ces raisons puissent être, il faut les exposer dans un Procès-verbal que l'on ne peut rédiger qu'après y avoir été autorisé par nous ou par nos grands Vicaires. Pareil Procès-verbal doit nous être envoyé pour les dispenses à demander en cour de Rome. On les fait sur papier libre, d'après le modèle suivant.

Le jour du mois de... de l'an mil huit cent... devant nous N. Curé de la paroisse d... diocèse de Quimper, agissant en vertu de la commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de Quimper ou par N. Vicaire général de... en date du... signé N. et plus bas N. et ayant pour adjoint N.

Ont comparu Philippe Romual et Catherine Vial lesquels, pour parvenir à obtenir dispense de l'empêchement canonique (*on exprime ici la qualité de l'empêchement, ayant soin de marquer les degrés, s'il s'agit de consanguinité ou d'affinité*) qui se trouve entr'eux, nous ont requis de procéder à leur interrogatoire, et à l'audition de leurs témoins.

S'est présenté ledit Philippe Romual, âgé de... fils majeur ou mineur de (*on met ici la profession ou la qualité*) demeurant au lieu de... paroisse de... lequel,

après avoir levé la main, a promis avec serment de dire la vérité.

Enquis si c'est de son ordre qu'on sollicite ladite dispense, et au cas qu'il l'obtienne, s'il entend s'en servir pour épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis de l'empêchement d'entr'eux? A répondu. — Enquis s'il ne connaît d'autre empêchement? A répondu. — Enquis du motif pour lequel il veut épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis s'il a contraint ladite Vial à consentir audit mariage? A répondu. — Enquis de la valeur de son bien? A répondu. — Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A répondu. —

Lecture lui ayant été faite de ces présens interrogatoires, il a dit que ses réponses sont véritables, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est présentée ladite Catherine Vial, âgée de... fille majeure ou mineure de... ou veuve de... demeurant au lieu de... paroisse de... laquelle a promis avec serment de dire la vérité, ayant à cette fin levé la main.

Enquis si c'est de son ordre, etc. *comme ci-dessus pour l'impétrant.*

S'est aussi présenté N. (*l'on mettra les noms et surnoms*) âgé de... (*l'on mettra sa qualité ou profession*) demeurant au lieu de... paroisse de... témoin, lequel ayant juré qu'il dirait la vérité après avoir levé la main, a déclaré connaître les impétrans pour être parens (*s'il s'agit de consanguinité*) du... au... degré de consanguinité, en ce que (*par exemple*): De Louis Siborn sont issus :

1.	1.
Marie Siborn, mère de	Pierre Siborn, père de
2.	2.
Louis Romual, père de	Marguerite Siborn, mère de
3.	3.
Alain Romual, père de	Paul Vial, père de
4.	4.
Philippe Romual, impétrant.	Catherine Vial, impétrante.

et ne connaître autre empêchement entre les impétrans.

Telle est sa déposition; laquelle lui ayant été lue, il a dit qu'elle contient en tout vérité, et y persiste, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé. (*Suivront les Signatures.*)

S'est aussi présenté N. etc. Comme ci-dessus

V. *Dispenses des empêchemens occultes.* Nous recommandons aux Prêtres qui recevront de nous, en vertu d'un indult du Pape, le pouvoir d'appliquer quelque dispense de mariage, de se conformer strictement aux clauses marquées dans cet indult; et si quelqu'une leur paraît inapplicable, de nous en informer avant d'agir.

Nous indiquons ici ces clauses, pour n'avoir pas la peine de les mentionner à chaque dispense que nous donnerons.

1° In omnibus illis dispensationibus expressa fiat mentio delegationis apostolicæ. Hoc autem et quidquid aliud requiritur, per brevem formulam sequentem adimplere poterit confessarius. Post absolutionem scilicet, ante verba *Passio Domini*, dicat :

Insuper auctoritate apostolicâ dispenso tecum super impedimento quod incurristi, ut matrimonium contrahere (vel inceptum perficere) valeas; et legitimam reddo prolem susceptam (vel suscipiendam) in nomine Patris et Filii, etc.

2° Si agatur de validando matrimonio jam contracto, conjux impedimenti nescius de nullitate matrimonii certioretur. Sed cum hoc sæpissime fieri nequeat absque gravi incommodo, ad nos prout opus fuerit denuo recurratur.

3° Si agatur de matrimonio contrahendo, non concedatur dispensatio, nisi ubi omnia parata sunt ad nuptias et matrimonium absque gravi scandali periculo differri nequit, usque dum ab apostolica Sede obtineatur dispensatio.

4° In dispensationibus ab impedimentis propter affinitatem ex commercio illicito provenientes, hæc insuper notanda :

1. Dispensatio nunquam applicetur nisi auditâ confessione sacramentali et post datam absolutionem. Quod si absolutio dari nequeat, ad nos denuo recurratur.

Applicetur tamen, non datâ absolutione, si urgens aliqua necessitas id suadeat.

2. Non detur dispensatio nisi remotâ occasione peccandi. (Hic agitur de occasione proxima peccati unde oritur affinitas).

3. Numquam detur si copula unde oritur impedimentum patrata fuerit cum matre putatæ vel futuræ uxoris ante hujus nativitatem.

4. Gravis semper injungatur poenitentia.

Tandem si de validando matrimonio jam contracto agitur, injungatur confessio sacramentalis semel in mense per tempus, ad arbitrium dispensantis.

§ 4. *Permissions et Réserves. Prêtres étrangers.*

Nous renouvelons, pour le Carême prochain, les permissions accordées les années précédentes.

En vertu d'un indult du saint Siège nous donnons à tous les Confesseurs la faculté d'appliquer l'Indulgence plénière *in articulo mortis*, en se servant de la formule que l'on trouve dans le Rituel et dans notre Bréviaire.

Tout Prêtre peut bénir les petites croix, les images et les chapelets, (mais non y attacher des indulgences sans un Bref du Pape).

Nous autorisons les Recteurs et les Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux, jusqu'au 15 Janvier 1846, à bénir les ornemens sacerdotaux et les linges d'autels.

Les anciens cas réservés de Quimper sont encore réservés aujourd'hui par rapport à la Cornouaille; et ceux de S.-Pol-de-Léon le sont pour le pays de Léon, et pour les paroisses de Trégier annexées à notre Diocèse. Nous accordons aux Recteurs, et aux Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux jusqu'au 15 Janvier 1846, la faculté d'absoudre des cas réservés sans censure, et de plus à MM. les Recteurs, la faculté de communiquer à leurs Vicaires le même pouvoir *pro auditis*.

L'on continuera à s'adresser à nous pour les cas réservés avec censure, (et tels sont tous les cas réservés

au Pape, lors même qu'ils sont occultes) pour les suspenses et les irrégularités.

MM. les Vicaires, en demandant à leurs Recteurs le pouvoir d'absoudre d'un cas réservé, ne sont jamais obligés de le spécifier. Mais la crainte de manquer au secret de la confession n'ayant pas lieu quand on s'adresse à Nous ou à nos grands Vicaires, nous désirons que l'on spécifie les cas pour lesquels on nous demandera des pouvoirs.

II. Nous défendons absolument à MM. les Curés et Desservans, de laisser jamais dire la Messe dans leurs Eglises à un Prêtre étranger qui ne serait pas connu d'eux, ou qui ne leur présenterait pas une permission signée de Nous; quelques permissions qui aient pu lui être accordées dans d'autres Diocèses.

II. Nous leur recommandons d'adresser au Secrétariat de l'Evêché les honoraires des Messes qu'ils ne pourraient acquitter, et de ne point en donner à des Prêtres étrangers au Diocèse.

§ 5. *Fabrique.*

I. Nous recommandons de la manière la plus expresse à MM. les Curés et Desservans, et Membres des Fabriques, de ne négliger aucune précaution pour tenir toujours en lieu sûr les vases sacrés, l'argent de l'Eglise et tout ce qui pourrait tenter la cupidité.

Nous leur recommandons aussi bien expressément : 1^o de ne faire aucun changement ni aucune réparation de quelque importance dans les Eglises ou dans les Chapelles; avant de nous avoir consulté; avant de nous avoir communiqué les projets qu'ils auraient conçus, avec les détails et toutes les circonstances propres à nous les faire bien connaître; 2^o de ne vendre ni détruire, pour cause de vétusté et d'inutilité, aucun objet appartenant aux mêmes Eglises ou Chapelles, avant d'avoir obtenu notre autorisation.

II. Nous appelons très-particulièrement leur attention sur la reddition des *Comptes* et la formation des *Budgets*. Pour maintenir l'uniformité dans cette partie de l'administration, les *Comptes* et *Budgets* des Fabriques

continueront à coïncider avec l'année ordinaire. Ainsi les *Comptes* que les Trésoriers rendront le Dimanche de *Quasimodo* 1845, devront représenter les recettes et les dépenses effectuées depuis le premier Janvier 1844, jusqu'au 31 Décembre même année; le *Budget* qui sera voté le même Dimanche de *Quasimodo*, présentera l'état présumé de recettes et des dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1846 jusqu'au 31 Décembre même année; en sorte qu'il y ait toujours une année entière entre l'exercice dont on rend le compte, et celui dont on dresse le *Budget*.

Les Administrateurs des biens des Eglises comprendront l'importance des explications que nous venons de donner, s'ils considèrent que l'omission d'une simple formalité frappe de nullité les actes les plus importants de l'administration des paroisses, et peut même compromettre les intérêts des Trésoriers.

Nous recommandons à MM. les Curés et Desservans de ne jamais manquer de nous adresser, au commencement du mois de Mai, deux copies de leur *Budget*; l'une devant leur retourner revêtue de notre approbation, et l'autre être déposée au secrétariat de l'Evêché.

Nous nommons MM. les Curés pour examiner les comptes des Fabriques, chacun dans son canton, avec la faculté de déléguer ceux de leurs confrères qu'ils jugeront à propos de choisir, dans le cas où ils ne pourraient, pour des raisons légitimes, se rendre dans les différentes paroisses.

Ils devront surtout bien examiner si les Bureaux de ces Fabriques sont organisés conformément au décret, et si toutes les dispositions en sont fidèlement exécutées. Nous leur donnons nos pouvoirs pour établir tout ce qu'il prescrit.

Les Procès-Verbaux de leur visite devront nous être adressés avec la plus grande exactitude.

MM. les Marguilliers, et notamment le Trésorier, ne doivent pas non plus perdre de vue qu'ils sont comptables, et responsables envers la Fabrique des pertes que par leur négligence ils peuvent lui occasionner. Nous leur recommandons en conséquence, non-seulement de prendre garde que les Arrérages de Rentes ne restent

arrières au-delà de cinq ans, mais encore de renouveler tous les dix ans, les Inscriptions hypothécaires, et d'exiger un titre nouveau devant Notaire tous les trente ans, et toujours avant l'expiration de ces diverses périodes.

III. Il est encore utile que l'on connaisse bien toutes les Pièces que l'on doit nous adresser pour legs et donations en faveur des Fabriques, des Etablissements ecclésiastiques et des Communautés religieuses.

Pour legs. 1^o Copie du testament par devant Notaire; 2^o Acte de décès du Testateur; 3^o Procès-Verbal d'évaluation de l'objet légué; 4^o Délibération de la Fabrique portant acceptation provisoire; 5^o Etat de l'actif et du passif, ou copie du Budget pour les Fabriques; 6^o Pièce constatant que les héritiers ont été appelés à prendre connaissance du testament et qu'ils n'y mettent point d'opposition.

Pour donations. 1^o Copie de l'Acte de donation par devant Notaire; 2^o Evaluation de l'objet donné; 3^o Certificat de vie du Donateur; 4^o Délibération de la Fabrique, ou acceptation provisoire; 5^o Etat de l'actif et du passif, ou copie du Budget de la Fabrique; 6^o Pièce prouvant que la donation n'a été l'effet d'aucune suggestion.

Pour acquisitions et échanges. 1^o Estimation de l'immeuble ou des immeubles, faite contradictoirement par deux Experts nommés l'un par l'Administration de l'établissement intéressé, l'autre par le particulier qui se propose de devenir vendeur ou échangiste; 2^o Plan figuré et détaillé des lieux; 3^o Consentement du vendeur ou échangiste; 4^o Délibération du Conseil de l'établissement.

Pour aliénations. Mêmes pièces que ci-dessus, à l'exception de la soumission de l'acquéreur et de l'expertise contradictoires, les ventes ne pouvant avoir lieu qu'aux enchères publiques.

§ 6. Grand et petit Séminaire.

I. Nous recommandons particulièrement à MM. les Curés et desservans d'adresser à M. l'Econome du Séminaire, leurs souscriptions pour l'établissement fait à Saint-Pol, en faveur de MM. les Ecclésiastiques âgés ou

infirmes, et dans l'envoi de fonds quelconques au Séminaire, de spécifier les articles dont ces fonds résultent.

Nous leur rappelons l'Ordonnance sur les offrandes perçues dans les Chapelles de dévotion, dont le tiers est affecté au profit de notre Séminaire.

Nous leur rappelons également les dispositions de l'Ordonnance insérée à la suite de l'instruction pastorale sur les secours à donner au même établissement.

En maintenant les Quêtes dans les villes, nous laissons au zèle et à la prudence de MM. les Curés et Desservans, dans les campagnes, le choix des moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour procurer à notre Séminaire les secours qui lui sont nécessaires.

§ 7. Correspondance.

Nous avons la franchise pour notre correspondance avec MM. les Curés et Desservans. Ils doivent nous adresser, pour cet effet, leurs paquets sous bandes, et avec soin d'écrire dans un des angles leur titre de *Curé* ou de *Desservant de telle paroisse*, et de signer ensuite.

Les paquets seraient taxés si l'on y insérait des lettres cachetées, ou même pliées en forme de lettres, ou si les bandes étaient trop larges, ou enfin, s'ils n'étaient adressés à Nous *personnellement*.

Cependant les Curés peuvent aussi faire parvenir nos *imprimés* francs de port aux Desservans de leurs Cantons, en vertu de la décision suivante, émanée du Ministère des Finances le 17 Décembre 1841.

« Les Archevêques et Evêques sont autorisés à emprunter l'entremise des Curés de Canton pour la distribution aux Desservans et Succursalistes des Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires imprimés. Ces Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires dûment contre-signés par le Curé de Canton, seront admis à circuler en franchise, sous bandes, dans le Canton du contre-signataire, et ce à l'exclusion de toute lettre ou autre pièce manuscrite. »

§ 8. Avis concernant le Bréviaire diocésain.

Dans l'acte par lequel M. MALIBERT s'était engagé à

envoyer nos Bréviaires francs de port à Quimper, à Morlaix et dans tout le pays de Léon, il n'avait pas été fait mention des frais de caisses et d'emballage. Pour arrêter les suites désagréables de cette omission, nous sommes convenus avec M. MALIBERT qu'il aurait 25 cent. de plus qu'auparavant pour tout exemplaire relié qui sortirait de son atelier, et qu'il n'exigerait rien au-delà des Ecclésiastiques même les plus éloignés. Ainsi désormais les 4 vol. reliés, par exemple, en veau gaufré se paieront partout 27 fr. 25 cent. au lieu de 27 fr.

Le paiement des Bréviaires se fait au Séminaire qui tient un compte ouvert avec M. MALIBERT.

§ 9. Examen de MM. les Vicaires.

MM. les Vicaires se prépareront à répondre, cette année, sur les Traités de l'*Eucharistie*, (les deux parties) de l'*Extrême-Onction* et de l'*Ordre*.

§ 10. OEuvre de la Propagation de la Foi.

Au nombre des œuvres excellentes établies dans ce Diocèse, par le zèle de notre vénérable prédécesseur, adoptées et soutenues par la piété de nos religieuses populations, nous avons trouvé avec bonheur l'*Association pour la Propagation de la Foi*.

Déjà connue dans plusieurs Paroisses, notre désir est de la voir chaque jour plus goûtée, plus répandue, plus féconde.

C'est dans cette vue que nous avons encouragé la traduction et l'impression, en *langue bretonne*, des précieuses *Annales* qui apprennent à ses pieux souscripteurs les travaux des Missionnaires, les succès de la prédication évangélique dans les contrées infidèles, les progrès de notre Religion sainte dans toutes les parties de l'Univers : consolant la Foi et ranimant la générosité par ces magnifiques résultats d'une légère aumône.

Recommandez donc, chers et vénérés Collaborateurs, propagez avec zèle cette œuvre inspirée d'en haut, évidemment béni du Ciel. Pour lui gagner des admirateurs et des soutiens, répandez ses *Annales françaises et bretonnes*.

Dans les commencements, peut-être, les intelligences que l'étude n'a pas exercées, se trouveront plus d'une fois en défaut; elles auront peine à suivre la course de nos intrépides Missionnaires, à se reconnaître au milieu de ces mers, de ces îles, de ces royaumes, dont elles ignoreraient la position, la distance, le nom même: mais il se fera dans leur intelligence, comme un travail secret pour se rendre compte de l'objet de leurs religieuses préoccupations.

Nous avons la confiance que les habitants de nos campagnes voudront s'associer à l'œuvre si méritoire de la *Propagation de la Foi*, quand elle leur sera bien connue. Si le nombre des Associés répond à notre attente, il nous sera possible d'établir une distribution régulière des *Annales en langue bretonne*, selon le mode adopté pour les *Annales françaises*.

Nous comptons sur le concours empressé de nos bien-aimés Coopérateurs.

On sait que pour en faire partie et pour avoir droit aux indulgences que les Souverains Pontifes lui ont accordées, il suffit, 1° de réciter tous les jours, pour le succès des Missions étrangères, un *Pater* et un *Ave*, avec cette invocation: *S. François Xavier, priez pour nous*; (et on peut appliquer à cette intention le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin ou du soir;) 2° de donner, pour les besoins de ces Missions, un sou chaque semaine, ou 2 fr. 60 c. à la fin de l'année.

§ 11. Adoration perpétuelle.

Nous autorisons MM. les Curés, Desservans et Aumôniers à donner la bénédiction du St.-Sacrement, tous les soirs, pendant la retraite qu'ils jugeront à propos de procurer à leurs Paroisses ou Communautés, pour les préparer à l'Adoration. La bénédiction se donnera le jour de l'*ouverture* avec l'*Ostensoir* et les jours suivants jusqu'à l'Adoration, avec le *saint-Ciboire*.

Cette année, le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu aux époques fixées par le tableau de la 4^e section, dans les Paroisses de Rumengol, Garlan, Roscoff, Dirinon, Lanédern, Plobannalec, Santec, Motreff,

Goulien, Plouénan et Pencran. Les Pasteurs de ces Paroisses placeront leurs jours d'Adoration à une autre époque de l'année, à leur choix.

Depuis le 4 Mars inclusivement, jusqu'au 10 Avril inclusivement, l'Adoration aura lieu conformément au tableau suivant, dans les communautés qui y sont désignées.

MARS.	Mardi. . . 4	} Maison de Retraite ecclésiastique de Saint-Pol-de-Léon.
	Mercredi. . 5	
	Jeudi. . . 6	
	Vendredi. . 7	
	Samedi. . . 8	} Carmélites de Morlaix.
	Dimanche. . 9	
	Lundi. . . 10	
	Mardi. . . 11	
	Mercredi. . 12	} Hôpital de Quimperlé.
	Jeudi. . . 13	
	Vendredi. . 14	
	Samedi. . . 15	
	Dimanche. . 16	} Hôpital de Saint-Pol-de-Léon.
	Lundi. . . 17	
	Mardi. . . 18	
	Mercredi. . 19	
	Jeudi. . . 20	} Nulle exposition.
	Vendredi. . 21	
	Samedi. . . 22	
	Dimanche. . 23	
	Lundi. . . 24	} Sacré Cœur de Quimper.
	Mardi. . . 25	
	Mercredi. . 26	
	Jeudi. . . 27	
	Vendredi. . 28	} Hôpital de Morlaix.
	Samedi. . . 29	
	Dimanche. . 30	
	Lundi. . . 31	
AVRIL	Mardi. . . 1	} Refuge de Brest.
	Mercredi. . 2	
	Jeudi. . . 3	
	Vendredi. . 4	
	Samedi. . . 5	

AVRIL	Dimanche. . 6	} Hôpital de Quimper.
	Lundi. . . 7	
	Mardi. . . 8	
	Mercredi. . 9	} Refuge de Morlaix.
	Jeudi. . . 10	

§ 12. Société générale des Naufrages.

Une Société s'est formée sous la dénomination de *Société générale des naufrages*, laquelle se propose de venir en aide aux navires en *perdition*, et de sauver au moins la vie des naufragés. Nos côtes si redoutables ont particulièrement attiré son attention; elle veut, dans la proportion de ses ressources, établir sur les points les plus dangereux des secours et des moyens de sauvetage. Mais pour les rendre efficaces, elle aura presque toujours besoin du concours des populations riveraines. Nous exhortons nos bien aimés Collaborateurs à user de leur influence sur ces populations, pour assurer le succès d'une œuvre si éminemment charitable.

A Quimper, le 26 Novembre 1844.

J^h-M., EVÊQUE DE QUIMPER.

CAS RÉSERVÉS DE LÉON,

MENTIONNÉS CI-DESSUS § 4.

Notandum 1° Si Confessarius approbatus, sed non pro reservatis, ex inadvertentia, imò scienter et ex malitia à Casibus quibuslibet Episcopo reservatis absolvit; à D. Ep. tunc concedi ut ab his valide, modò bona fides sit ex parte poenitentis, absolvat; quâ concessione tamen, non derogatur art. 5° de suspensionibus, infra posito.

Not. 2º Ut peccatum sit reservatum requiri 1. ut sit mortale; 2. externum; 3. consummatum in suo genere, nisi contrarium exprimatur; 4. commissum post completos pubertatis annos; 5. certum et certò reservatum, ita ut nullum sit rationale dubium sive *facti*, sive *juris*.

Not. 3º Non esse intentionis D. D. Episcopi comprehendere, (ubi de reservatione agitur) reos qui capite damnati sunt; nautas longinquam navigationem brevi suscepturos; ægros qui ad sacram Viatici susceptionem disponendi sunt; pueros qui Confirmationem, aut primâ vice Communionem, debent accipere; illos qui brevi matrimonio conjungendi sunt; mulieres prægnantes partui proximas; pœnitentes Confessionem generalem, primâ vice à prima Communionem, facientes; pœnitentes Secessuum spiritualium, Missionis aut Jubilæi exercitiis assistentes; et eos omnes, sive laicos sive Clericos, quibus bene dispositis, absolutionis beneficium absque scandalo aut famæ periculo denegari non potest.

CASUS Papæ reservati, qui episcopales quidem fiunt cum sunt occulti, aut pœnitens sanctam Sedem adire nequit.

1. Clericum in sacris Ordinibus constitutum, veste clericali indutum, non aggressorem, occidere, mutilare, atrociter percutere, vel, ut hæc crimina committantur, imperium, consilium aut auxilium dare. 2. Confidentialia et simonia realia et publica circa Ordinem sacrum et Beneficium. 3. Falsificatio Litterarum apostolicarum, vel earum usus cum cognitione falsificationis. 4. Exustio domûs, etiam profanæ, vel direptio loci sacri cum effractione; post sententiam juridicam reum denuntiantem ut excommunicatum.

CASUS D. Episcopo reservati quibus annexa est excommunicatio ipso facto incurrenda, eaque reservata.

1º Exustio domûs, etc. ut supra, ante sententiam. 2º Gravis percussio Clerici in Sacris constituti, et veste clericali induti, non aggressoris. 3º Duellum oblatum vel acceptatum, etiam pugna non secuta. 4º Violatio clausuræ regularis.

CASUS D. D. Episcopo simpliciter reservati.

1. Hæresis. 2º Sortilegium, seu rerum quæ naturæ vi sciri nequeunt indagatio per sortem; profiteri et exercere maleficia, incantationes, cæterasque artes magicas; angelos consulere. 3º Falsum testimonium coram iudice, vel coram Superiore ecclesiastico parochias visitante. 4º Homicidium voluntarium, etiam occultum; procurare abortum, sive foetus animatus sit, sive non; ad id dare consilia, aut remedia scienter subministrare, etiamsi abortus non sequatur; oppressio parvulorum per incuriam. 5º Patris aut matris, avi aut aviæ percussio ex malitia. 6º 7º Blasphemia, id est impia et contumeliosa verba in Deum, beatam Virginem et Sanctos in publico loco, vel coram tribus aut quatuor testibus, cum perfecta deliberatione prolata. 8º Ad pernottationes publicas personarum diversi sexûs ex pagis quartâ leucæ parte dissitis, deliberatè convenire, et ad illa domum commodare. 9º In tabernis vel in aliis domibus ubi vinum venale prostat, intra parochiæ limites, portare aut potandum dare per Officium divinum. 10º Dominicis et Festis de præcepto choreas publicas agere in vicis, plateis et extra domos, tempore Officii parochialis; quâlibet autem die, extra proprium vicum, post solis occasum. 11º Parochi vel ejus Vicarii testimonium contra veritatem et conscientiam, de vita et bonis moribus Ordinandorum. 12º (*Consultò omittitur.*)

CASUS in quibus incurritur ipso facto suspensio reservata.

Lata est 1º Per octo dies, in eos omnes qui in Sacris constituti, intra parochiæ suæ limites, aut alibi intra leucam ab ecclesia parochiali vel à proprio domicilio, bibunt aut edunt in tabernis, aut etiam in locis pro solis Clericis à tabernario paratis.

Incurritur ab iisdem qui liquores quoslibet inebriantes, à se vel ab aliis fraudulenter emptos, bibunt in locis in quibus furtim venduntur, quantumcumque ista loca discent ab ipsorum parochia et domicilio.

2º Per tres menses, in eos qui publica adeunt comœ-

diarum vel chorearum spectacula, aut ibidem de industria commorantur. (*Intelliguntur ea quæ sunt in loco obvio, vel in domo patente cuilibet etiam non nominatim invitato.*)

3^o Per tres menses, in eos qui in convivio baptismatis, sponsalium vel nuptiarum epulantur.

D. Episc. omnes enixè hortatur, ut ab aliis etiam conviviis quæ eâ occasione sunt abstineant: nec non ab epulis occasione cujuslibet ordinis recens suscepti, quibus olim Presbyteri antequam 1^{am}, 2^m et 3^m Missam suam celebrassent, sub pœna suspensionis interesse vetabantur.

4^o Per tres menses, in eos qui in domo sua manentem famulam quæ annum quadragesimum non attingit, retinent ante petitam et obtentam licentiam, nisi id fortè contingat ob grave ac solidum motivum: sed tunc quamprimum licentia postulanda est; quæ recusata, sub eadem pœna, statim debent illam famulam dimittere.

Incurritur et ab eis qui quamlibet aliam feminam, etiam consanguineam, quæ ad eos animo manendi venit, in domo sua retinent ultra mensem, ante petitam licentiam, aut ultra octo dies post recusatam, si pariter annum quadragesimum non attigerit. His tamen exceptis quæ à Canonibus permittuntur, matre scilicet, sorore, patris aut matris sorore, et fratris aut sororis filia.

5^o Per tres menses, in eos qui scienter absque facultate expressè obtenta, aut confessiones Monialium audire; aut, extra circumstantias suprâ exceptas, poenitentes à Casibus vel censuris reservatis absolvere præsumperint.

6^o Per octo dies, in illos qui privatis in sacellis aut domesticis oratoriis Missam celebrarent, vel non prius cognitâ facultate de hoc à D. Episc. concessâ; vel diebus Paschæ, Pentecostes, omnium SS. et Natalis Domini, absque licentia speciali; vel dum cantari sciunt Missam parochialem.

7^o In Sacerdotem qui feminam (*cujus mentio fit n^o 12^o alibi descripto*) scienter absolveret, imò et in confessione audiret.

8^o Per tres menses, in eos qui Dominicis tribus continuis, extra Decembrem et Januarium, catechisandis

per horæ circiter quadrantem ad Missam matutinam pueris, operam dare omiserint.

Non incurritur tamen ab eis in quorum parochia, propter quasdam locales circumstantias, invaluisse usus, alio tempore et loco competenti pueros catechisandi. Quòd si alicubi usus ille invaluerit, D. Ep. exponantur consuetudo et consuetudinis ratio, ut omnibus perpensis, quod magis expedire videbitur, præcipiat.

Confessarius ab his censuris absolvens, videat ne poenitens, ex violata censura, factus sit irregularis.

OBSERVATIONS

SUR LE SUPPLÉMENT AU BREF DIOCÉSAIN.

1^o On l'appelle *Supplément*, parce que les Prêtres qui doivent s'en servir sont déjà censés connaître, par le Bref précédent, tout ce qui regarde le culte public, ce qui s'observe les Dimanches et aux principales Fêtes, les cérémonies propres au jour de Noël, au Mercredi des Cendres, à la Semaine sainte, les annonces communes, l'heure à laquelle on peut commencer Matines pour le lendemain, etc.

2^o Le Bref étant entre les mains de tous, et la couleur des ornements devant être la même pour tous, au moins dans l'Octave des Fêtes nommées *Annuelles*, telles que Noël, l'Assomption, la Saint Corentin dont l'Octave privilégiée dure trois jours; aux Vigiles de ces mêmes Fêtes; les Dimanches, et aux Fêtes doubles du Bréviaire diocésain; on n'a pas cru qu'il fût nécessaire de marquer la couleur des ornemens dans l'Ordo supplémentaire.

3^o Les articles précédés d'un * dans les Règles pour l'Office, au commencement du Bref, et ceux qui concernent la Messe, au même endroit, s'accordent avec les rubriques romaines: le Supplément n'indique pas toutes ces choses si pratiques et si bien connues.

4^o Il n'indique pas ordinairement, ou toujours, ce qui se trouve clairement marqué à sa place dans le Bréviaire ou dans le Missel romains, comme le degré de

l'Office, la qualification du Saint, les deux Oraisons qui s'ajoutent dans les Octaves à la Messe de la Fête.

5° Assez souvent, au lieu de *Vesp. à cap. de seq.* on a mis *Vesp. à cap.* Et quand, deux ou trois jours de suite, on trouve exactement dans le Bréviaire tout ce qu'il faut dire, on n'a pas cru devoir faire un article spécial pour chaque jour. En général, si l'Ordo ne dit rien, c'est qu'il n'y a qu'à suivre ce qui est dans le Bréviaire.

6° La plus importante abréviation est celle qui regarde la mémoire de l'Office ou du Saint dont on a lu la 9^e leçon à Matines. C'est une règle générale, que toute 9^e leçon d'un Saint est suivie à Laudes et à la Messe de la mémoire du même Saint; et que toute 9^e leçon d'un Dimanche ou d'une Fête emporte l'obligation de lire, à la fin de la Messe, l'Evang. dont on a récité à l'Office les premiers mots avant l'Homélie. Cela étant bien connu et facilité par une longue habitude, on a pensé qu'il suffirait de mettre, par exemple, 9 *lectio dominicæ*, sans ajouter perpétuellement; *cujus mem. ad L. et M. et ejusdem evang. in fine missæ.*

Quoique le Supplément soit plus court, on le rédige avec le même zèle que le Bref français.

SUPPLEMENTUM

Pro Presbyteris qui in persolvendis Horis anteriorem Diœcesis usum retinendi à Reverendiss. D. D. Episcopo facultatem obtinuerunt.

Januarius.

- 1 F. 4. Circumc. dox. et *ŷ Qui natus*, usq. ad Epiph. præf. et *Communic.* de nat. In V. com. seq. or. ppr.
- 2 F. 5. Oct. s. Steph. *ut in Brev.* M. *ut in die*, præter or. com. s. Joan. et Innoc. *Cred.* sola præf. nat.
- 3 F. 6. Oct. s. Joan. M. *ut in die.* com. s. Inn. præf. Ap.
- 4 Sab. Oct. s. Inn. *ut in Brev.* non dr. *Cred.* præf. Nat.
- 5 Dom. *vacat.* Vigil. Epiph. prima *ut in festis.* præf. Nat.
- 7 F. 3. de 2 die *inf. Oct.* ad *Bened.* et *Magn.* ant. ppr. M. *ut heri*, 2 Or. *Deus qui sal.* 3 Eccl. *Et sic per Oct.*

- 10 F. 6. de 5 die. In vesp. com. s. Hygini P. et M.
- 11 Sab. de 6 die. com. s. M. in L. et M. 3 or. *Deus qui sal.* V. à cap. de seq. com. Oct.
- 12 Dom. *inf. oct.* lecs. 1 N. *incipit ep. ad cor.* V. de seq. *ut in 1 Vesp.* Or. ppr. com. D.
- 13 F. 2. Octava. In V. com. seq. *O Doct.* et s. Felicis.
- 14 s. Hilarii. dup. *Cred.* V. à cap. com. pr. et s. Abb.
- 15 F. 5. s. Pauli. *ut in Brev.* In V. nulla com.
- 16 de F. 5. lecs. de hom. dom. 2 *post Epiph.* cum R[ati]o I N. *hujus dom. ant. ad Bened.* et or. ejusd. D. deinde *Suffragia.* M. ejusd. D. sine *Glor.* et *Cred.* 2 Or. *Fidelium*, 3 *Deus qui sal.* V. de seq.
- 17 F. 6. s. Antonii. lecs. 1 N. è dom. 2 *post Epiph.*
- 18 Sab. Cathed. s. Petri. In V. com. s. Pauli, D. et s. Marii. *Benedicamus Dno.* cum dup. *Allel.*
- 19 SEPTUAG. com. ss. M. 3 Or. *Deus qui s.* ad Prim. ps. *Dnus. regnavit.* Vesp. de seq. com. D. *Fer.* 2 fit de s. Fabiano; F. 3, de s. Agnete.
- 22 F. 4. s. Vincentii et An. 2 Or. *Deus qui sal.* 3 Eccl. vel pro P. *Et sic in sem. usq. ad Purif.*
- 23 F. 5. s. Raimundi. *ut in Brev.* 3 Or. *Deus qui s.*
- 24 F. 6. s. Timothei. 2 et 3 Or. Miss. *ut 22 huj.*
- 25 Sab. Convers. s. Pauli. In V. com. s. Petri et seq.
- 26 SEXAG. 2 et 3 Or. *ut 22 huj.* V. de seq. com. D.
- 27 F. 2. s. Joan. *Chrys.* In V. com. seq. et s. Agnetis.
- 28 F. 3. s. Juliani. sem. *ut in P. pag.* 54. 3 Or. *Deus qui sal.* V. de seq. com. P. 56, com. pr.
- 29 F. 4. ss. Sanguinis. In V. com. s. Martinæ. — *Fer.* 5, 6, *sab. de ss. occurr. Sabbato:* V. à cap. de D. com. s. Ign. — (s. *Canutus omittitur hoc anno.*)

Februarius.

- 2 QUINQUAG. 2 et 3 Or. *ut 22 jan.* V. de seq. com. D.
- 3 F. 2. Purif. B. V. 9 lec. s. Blasii. * In V. com. s. Andreæ. ** Semper fit ad L. et M. com. illius sancti vel Officii de quo dicta est 9 lec. ad matut. Et si 9 lec. habet evang. dr. in fine miss. hoc evangelium.*
- 5 F. 4 cinerum. V. de s. *ut in P.* com. s. Jos. fer. et s. Dor.
- 6 F. 5. Despons B. V. 9 lec. fer. — In V. com. s. Joseph, s. Romualdi de quo cras officium, et fer.

- In omn. festis per Quadrage. 9 lec. fer. ejusque com. in L. M. et V. et ejusd. ev. in fine miss.*
- 8 Sab. s. Joan. In V. com. seq. et s. Apolloniæ.
- 9 DOM. 1 Quadr. 9 lec. s. Apol. 3 Or. *A cunc.* Vesp. de s. Scholastica, com. dom.
- 10 F. 2. Vesp. de seq. è 19 jan. com. præc. et fer.
- 11 F. 3. ss. Nom. Jesu. 9 lec. fer. In V. com. seq. et f.
- 12 F. 4. s. Francisci. 29 jan. lecs. 1 N. *Fidelis*, 9 lec. fer. V. à cap. de seq. 3 *huj.* com. pr. et fer.
- 13 F. 5. s. Genovesæ. lecs. 1 N. *De virgin.* 9 lec. fer. V. de seq. in P. com. pr. et fer. et s. Valent.
- 14 F. 6. Plagarum Dni. 9 lec. fer. com. s. Valent. In V. com. seq. 5 *huj.* fer. et ss. Faust.
- 15 s. Agathæ. 9 lec. fer. com. ss. M. In V. com. seq.
- 16 DOM. 2. Vesp. dup. de seq. in P. Leon. com. dom.
- 17 F. 2. s. Guevroci, abb. ut in P. vel de coi. 2 loc. 9 lec. fer. In V. com. seq. fer. et s. Sim.
- 18 F. 3. s. Marcell. 16 jan. lecs. 1 N. *A mileto*, 9 fer. com. s. Simeonis. V. à cap. com. pr. et fer.
- 19 F. 4. s. Polycarp. 26 jan. lecs. 1 N. *ut heri*, 9 lec. fer. 3 Or. *A cunc.* V. à cap. com. pr. et fer.
- 20 F. 5. s. Gildasii, abb. sem. *ut in P. Leon.* vel ut 17 *huj.* 3 Or. *A cunc.* In V. com. fer.
- 21 F. 6. de ea. Vesp. de seq. *ut in Brev.*
- 22 Sab. Cathed. s. Petr. 4 Or. vigil. S. Matth. *de qua nil in off.* In V. com. s. Pauli et seq.
- 23 DOM. 3. Vesp. de s. Matthia, com. dom.
- Fer. 3, 4 et 5, de his fer. F. 5: V. de seq. com. fer.*
- 28 F. 6. s. Ruelini ep. sem. *de coi.* 2 loc. 9 lec. fer. M. *Sacerdotes*, 3 Or. *A cunc.* V. de seq. com. pr. et fer.

Martius.

- 1 Sab. s. Albin. *ut in P. pag. 91.* In V. com. seq.
- 2 DOM. 4. Vesp. de seq. in P. 93; com. D.
- 3 F. 2. s. Gueng. In V. com. s. Casimiri, fer. et s. Lucii.
- 5 F. 4. s. Jovevini ep. dup. *ut in P. Leon.* vel de coi. 1 loc. 9 lec. fer. M. *Statuit.*
- 6 F. 5. de ea. Vesp. de seq. *ut in Brev.*
- 7 F. 6. s. Thomæ. — *Sab. in vesp. s. Joan.* com. seq.
- 9 DOM. PASS. *cessant suffr.* In V. com. seq.

- 10 F. 2. 40 Mart. 3. Or. *Eccl.* V. de seq. com. pr. et fer.
- 11 F. 3. s. Franciscæ. 9 *huj.* V. de seq. com. pr. et fer.
- 12 F. 4. s. Pauli. *ut in P. Leon vel cor. M. Statuit.* com. fer. epist. *Mementote, Cred.* In V. com. seq. et fer.
- 13 F. 5. s. Gregorii. *heri.* V. de seq. com. pr. et fer.
- 14 F. 6. Compass. B. V. — *Cras de Sab. et sic usque ad 30 huj. de occur. feriis; nulla com. ss.*
- 30 DOM. in albis. V. de seq. 25 *huj.* com. dom.
- 31 F. 2. Annunt. B. V. In V. com. seq. 19 *huj.*

Aprilis.

- 1 F. 3. s. Joseph. In V. com. s. Francisci *de paula.*
- 2 F. 4. lecs. 1 N. è fer. 2 præc. V. à cap. com. pr.
- 3 F. 5. s. Mariæ *Ægypt.* dup. *ut in P. Leon vel de coi.* ss. *mulier.* V. à cap. de seq. *O doctor*, com. pr.
- 4 F. 6. s. Isidori. lecs. 1 N. *Sapientiam.* in M. *Cred.*
- 5 Sab. s. Vincent. In V. com. seq. *(vel de ss. Trin.)*
- 6 DOM. 2. de ea. sem. * In V. com. s. Gonerii.
- * *In semid. simp. et fer. usque ad ascens. com. de Cruce; et in M. 2 Or. Concede, 3 Ecclesiæ.*
- 7 F. 2. s. Gon. *ut in P. 110.* V. de seq. in P. 99, com. pr.
- 8 F. 3. s. Gabriel. In V. com. s. Patricii, 17 mart.
- 10 de fer. 5. *(vel de ss. Sacram.)* V. de seq. *O doctor.*
- 11 F. 6. s. Leo. *Credo.* In V. com. seq. *(vel de Annunt.)*
- 12 de B. M. in sab. V. de seq. in P. 116, com. dom.
- 13 DOM. 3. de s. Jos. *ut in P.* In V. com. D. seq. et s. Tib.
- 14 F. 2. s. Hermeneg. *heri.* lecs. 1 N. è dom. pr. 9 lec. et com. ss. M. 3 Or. *Concede.* — *Cras. de fer. 3.*
- 16 F. 4. s. Patern. in P. 110. In V. com. seq. *(4 diebus seq. si libet, de Off. concessis à D. de saint Luc, in P. 321.)*
- 17 F. 5. s. Aniceti. simp. R[ati]o è I N. cois.
- 18 F. 6. de ea. Vesp. à cap. de seq.
- 19 de B. M. in sab. Vesp. de sab. à cap. de seq.
- 20 DOM. 4. de ea. V. de seq. *O doctor.* com. D.
- F. 2. de s. Anselm. F. 3, de s. Soter. F. 4, de s. Georg.*
- 24 F. 5. s. Fidelis. in P. 113. V. de s. Marco, com. pr.
- 26 Sab. s. Cleti et Marc. V. à cap. de seq. com. pr.
- 27 DOM. 5. de ea. *(vel de ss. Trin.)* In V. com. s. Vit.
- 28 de fer. 2. rogat. com. s. Vit. 3 Or. *Conced.* V. de seq.

- 29 F. 3. s. Petri. In M. 2 Or. *rogat*. V. à cap. com. pr.
30 F. 4. s. Catharinæ. 9 lec. vig. 3 Or. *rog*. V. de seq.

Maius.

- 1 ASCENS. dox. et *ŷ Qui scandis*, usq. ad Pent. In V. com. seq.
2 F. 6. s. Athanas. com. oct. V. de seq. sola com. pr.
3 Sab. de s. Cruce. *ut in Brev. Et nil hodie de oct. præter dox. et ŷ et communic.* In V. com. seq. et D.
4 DOM. de s. Cor. *ut in P. 126, additâ* com. oct. In V. com. seq. D. et oct. — F. 2 et 3, de s. Pio (*dup.*) et s. Joan. cum com. oct. et Credo.
7 F. 4. s. Stanislai. com. oct. Vesp. de seq. com. pr.
8 F. 5. octava. In V. com. s. Gregorii *nazianzeni*.
9 F. 6. s. Greg. com. fer. præf. asc. In V. com. fer. et s. Gordiani.
10 Sab. de vigil. Pent. com. s. Gord. in L. *tantum*.
11 PENTEC. Fer. 2, 3, 5, 6, de oct. sine com. ss.
14 F. 4. de oct. com. s. Bonifacii in L. et M.
17 Sab. de oct. V. de seq. com. D. In fine off. *Salve reg.*
18 DOM. ss. Trin. In V. com. seq. D. et s. Pudent.
19 F. 2. s. Petri *cælest. ut in Brev.* In V. com. seq.
20 F. 3. s. Bernardini. 2 Or. *A cunc.* 3 ad lib. V. de seq. com. pr.
21 F. 4. s. Yvo. in P. 139. Vesp. de seq. sine com.
22 Fest. Corp. Chr. — F. 6, de oct. 2 Or. *Concede.* 3 Eccl.
24 Sab. de oct. V. à cap. de seq. com. oct. et s. Urbani.
25 de DOM. *inf. oct.* com. oct. et s. M. in L. et M. Vesp. de s. Philip. *nerio*, com. D. oct. et s. Eleuth.
26 s. Ph. *ut in Brev.* com. oct. In V. com. oct. et s. Joan.
27 F. 3. de oct. com. s. M. 3 Or. *Concede.* — Fer. 4, de oct.
29 F. 5. octava. V. de seq. 1 *huj.* sola com. pr.
30 F. 6. s. Philippi et J. lecs. 1 N. è dom. 4 *post Pasc.* 9 lec. s. Felicis. In V. com. seq. 8 *huj.* et s. Petron.
31 Sab. s. Michael. 9 lec. s. Petr. V. de seq. com. pr. et D.

Junius.

- 1 DOM. 3 *post Pent.* de ss. Corde. *ut in P. 146.* (In fine miss. ev. D. *ut notatum est supra*, 3 feb.) In V. com. seq. D. et s. Marcellini.

- 2 F. 2. s. Monic. 4 *mai.* 9 lec. ss. M. Vesp. à cap.
3 F. 3. s. Brioci. in P. 131. V. à cap. de seq. com. pr.
4 F. 4. s. Joan. *Nepom.* in P. 135. V. à cap. com. pr.
5 F. 5. s. Venantii. 18 *mai.* V. à cap. de s. Norberto..
7 Sab. s. J. Franc. *regis.* in P. 143. *dup.* In V. com. seq.
8 de DOM. 4 (*vel de ss. Trin.*) In V. com. seq. et s. Prim.
9 F. 2. s. Ronani. in P. 170. 9 lec. ss. M. In V. com. seq.
10 F. 3. s. Margarit. 2 Or. *A cunc.* 3 ad lib. (*Sic jam in omni sem. extra oct. dr. or. A cunctis : 2 loc. si non sit com. 3 loc. si com. adsit.*) — F. 4, 5, 6, de ss. occur.
14 Sab. s. Basilii. In V. com. D. et s. Viti ac soc.
15 de DOM. 5. (*vel de ss. Trin.*) 9 lec. s. M. 3 Or. *A cunct.* In V. com. seq. 10 *mai.*
16 F. 2. s. Antonini. 2 et 3 or. *ut 10 huj.* V. à cap..
17 F. 3. s. Tudini. in P. 131. V. de seq. com. pr. et s. Marci.
18 F. 4. s. Hervei conf. *dup.* lecs. 2 et 3 N. in P. *Leon.* *vel de coi.* 1 loc. 9 lec. ss. M. Miss. *Os justi.*
19 F. 5. s. Julianæ. *ut in Brev.* In V. com. seq. et s. Silv.
20 F. 6. s. Nerei. 12 *mai.* 9 lec. s. Silv. V. de seq. com. pr.
21 Sab. s. Ludov. *gonz.* in P. 173. In V. com. D. et s. Paulini.
22 de DOM. 6 (*vel de ss. Tr.*) 9 lec. s. P. In V. com. seq.
23 F. 2. s. Primaël. in P. 134. 9 lec. vigil. s. Joan. 3 Or. *A cunc.* V. de seq. sine com.
24 Nativ. s. Joan. — F. 4, de oct. 2 Or. *Conced.* 3 Eccl.
26 F. 5. s. Joan. et Pauli. V. à cap. de seq. com. pr. et oct.
27 F. 6. s. Irenæi. in P. 177. com. oct. In V. com. seq. et oct.
28 Sab. s. Leo. *ut in Brev.* V. de seq. sola com. dom.
29 DOM. 7. s. Petri et P. 9 lec. D. com. omn. Ap. in L. et M. ant. *de coi.* Or. *suprà*, p. 29. In V. com. D.
30 F. 2. Comam. s. Pauli. *ut in Brev. Et sic per oct.*

Julius.

- 1 F. 3. oct. s. Joan. lecs. 1 N. è D. pr.
2 F. 4. Visit. B. V. *ut in Brev.*
Fer. 5 et 6, de oct. s. Petri, *ut in Brev. et miss.*

- 5 Sab. de 7 die *inf. oct.* Vesp. de seq. com. dom.
 6 DOM. 8. octava. 9 lec. dom. V. à cap. com. pr. et D.
 7 F. 2. s. Pulcheriæ. *in P.* 182. In V. com. s. Elisabeth.
 8 F. 3. s. Elis. 2 et 3 Or. *ut 10 jun.* V. de seq. com. pr.
 9 F. 4. s. Golvini ep. dup. lecs. 2 et 3. N. *in P. Leon.*
vel de com. 2 loc. M. *Sacerdotes.* In V. com. seq.
 10 F. 5. ss. vii Fratrum. V. à cap. com. pr. et s. Pii.
 11 F. 6. s. Ubald. 16 maii. 9 lec. s. Pii. V. de seq. com.
 12 Sab. s. Joan. *qualb. ut in Brev.* In V. com. dom.
 13 de DOM. 9 (*vel de ss. Trin.*) V. de s. Bonaventura.
 com. dom. — *Fer. 2, 3, 4, de fest. in Brev. occurr.*
 17 F. 5. s. Alexii. V. de seq. com. pr. et s. Symphor.
 18 F. 6. s. Camilli. *ut in P.* 187. V. à cap. de seq. com. pr.
 19 Sab. s. Vincent. V. à cap. com. pr. et D. ac s. Marg.
 20 DOM. 10. s. Hieronymi. *ut in P.* 192. 9 lec. dom.
 com. s. M. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et D. et
 s. Praxedis.
 21 F. 2. s. Tenenani ep. dup. lecs. 2 et 3 N. *ut 9. huj.*
 9 lec. s. Prax. M. *Sacerdotes.* V. à cap. de s. Mag-
 dalena. com. pr.
 23 F. 4. s. Apollinaris. *ut in Brev.* In V. com. seq. et
 s. Christinæ.
 24 F. 5. s. Mariæ Magd. *de pazz.* 25 maii. 9 lec. vig.
 s. Jacob. com. s. Christ. V. de s. Jacobo, sine com.
 26 Sab. s. Annæ. In V. com. seq. ac dom. et s. Pant.
 27 DOM. 11. s. Samsonis. *in P.* 196. 9 lec. dom. com.
 s. M. In V. com. D. et s. Nazarii.
 29 F. 3. s. Marthæ. *ut in Brev.* V. de seq. com. pr.
 et s. Abdon.
 30 F. 4. s. Guillelmi. *ut in P.* 200. V. à cap. de
 s. Ignat. com. pr.

Augustus.

- 1 F. 6. s. Petri. *ut in Brev.* In V. com. seq. et
 s. Stephani. P.
 2 Sab. s. Germani. *ut in P.* 202. 2 Or. *A cunc.* 3 ad
 lib. V. à cap. de seq. com. pr.
 3 de DOM. 12, 1 *augusti;* (*vel de ss. Trin.*) V. de seq.
 com. Dom.
 4 F. 2. s. Dominici. — *Fer. 3, 4, 5, de fest. occurr.*

- 8 F. 6. s. Cyriaci. 2 et 3 Ors. *ut 2 huj.* V. à cap. de
 seq. com. pr. et s. Rom.
 9 Sab. s. Anacleti. 13 jul. 9 lec. vig. s. Laur. com.
 s. Romani. V. de seq. sola com. dom.
 10 DOM. 13, 2 augusti. s. Laurentii. 9 lec. dom.
Credo, (ratione dom.) In V. com. D. et s. Tib.
 11 F. 2. de oct. lecs. 1 N. è d. pr. *cetera ut in Brev.*
In M. 3 Or. *Concede.* V. de seq. com. oct.
Fer. 3, de s. Clara; fer. 4, de oct. ut in Brev.
 14 F. 5. de 5 die *inf. oct. ut in Brev.* Missa de vigil.
 2 Or. de oct. 3 de s. Eus. V. de seq.
 15 F. 6. Assumpt. B. V. *nil de oct.* In V. com. seq.
 16 Sab. s. Hyacint. V. à cap. com. pr. D. et Assumpt.
 17 DOM. 14, 3 aug. oct. s. Laur. 9 lec. D. com. Ass.
 4 Or. pro Annivers. Consecrat. R. D. D. Episcopi.
 V. de seq. com. pr. D. Ass. et s. Agapiti.
 18 F. 2. s. Joachim. *heri.* 9 lec. s. Agap. com.
 assumpt. et s. Agap. In V. com. seq.
 19 F. 3. de oct. 2 Or. de *Spir. S.* 3 *Eccl.* V. de seq.
 20 F. 4. s. Bernard. V. à cap. de seq. com. pr. et oct.
 21 F. 5. s. Joannæ Franciscæ. *ut in P.* 204. V. de seq.
ut in eod. P. 207, sola com. pr. et s. Tim.
 22 F. 6. Vitæ interior. B. V. *ut in P.* In V. com. seq.
 23 Sab. s. Philippi. *ut in Brev.* V. de seq. com. pr.
 et D.
 24 DOM. 15, 4 aug. s. Barthol. 9 lec. D. In V. com.
 seq. et D.
 25 F. 2. s. Ludovici. dup. lecs. 1 N. è dom. pr. In V.
 com. seq. è 18 jul. *in Pr. Leon.* et s. Zeph.
 26 F. 3. s. Turiavi ep. sem. lecs. 1 et 2 N. *in P. vel*
de coi. 2 loc. 9 lec. s. Zephirini. M. *Sacerd.* V. de
 seq. com. pr.
 27 F. 4. s. Joseph. *in P.* 219. V. à cap. de seq. com.
 pr. et s. Herm.
Fer. 5, de s. August. F. 6, de s. Joan. ut in Brev.
 30 Sab. s. Rosæ. *ut in Brev.* V. à cap. de seq. com.
 pr. et D.
 31 DOM. 16, 1 sept. s. Raymundi. lecs. 1 N. *Beatus.*
 9 lec. dom. In V. com. dom. seq. Ægid. et s. M.

September.

- 1 F. 2. Inventio s. Stephani. è 3 aug. 9 lec. s. Agid. com. s. M. Vesp. à cap. de seq. com. pr.
- 2 F. 3. s. Stephani. conf. lecs. 1 N. è dom. pr. 2 Or. *A cunc.* 3 ad libit. V. à cap. de seq. com. pr.
- 3 F. 4. s. Fiacrii conf. sem. lecs. 2 et 3 N. in P. *Leon. vel de coi.* 1 loc. M. *Os justi* : 2 et 3 Or. *ut heri.*
- 4 De F. 5. (*vel de ss. Sacram.*) tria Rⁱ è 2 N. dom. pr. M. dom. præc. 2 Or. *Fidel.* 3 *A cunc.* V. de seq. com. seq. (*Cras, si lib. offic. de Nativ B. V.*)
- 6 de B. M. in sab. Vesp. de psalt. à cap. de seq.
- 7 de DOM. 17, 2 sept. (*vel de ss. Trin.*) V. de seq.
- 8 F. 2. Nativ. B. V. *ut in Brev.* — Cras de oct.
- 10 F. 4. s. Nicolai. *ut in brev.* — Fer. 5 et 6, de oct.
- 13 Sab. de oct. V. de seq. com. dom. et oct.
- 14 DOM. 18, 3 sept. Exalt. s. Crucis. 9 lec. dom. com. dom. et oct. In V. com. seq. D. et s. Nicom.
- 15 F. 2. oct. nativ. In V. com. seq. et s. Euph.
- 16 F. 3. s. Cornelii et Cyp. (dup.) lecs. 1 N. è D. præc. 9 lec. s. Euph. V. à cap. de seq. com. pr.
- 17 F. 4. Stigm. s. Francisci. 9 lec. fer. 4 temp. Vesp. à cap. de seq. com. præc.
- 18 F. s. Thomæ à Villanova. V. à cap... com. pr.
- 19 F. s. Januarii. 9 lec. fer. V. à cap... com. pr.
- 20 Sab. s. Eustachii. 9 lec. fer. 3 or. vig. *de quant in off.* V. de seq. com. pr. et D.
- 21 DOM. 19, 4 sept. s. Matthæi. 9 lec. dom. præf. Ap. In V. com. dom. et s. Mauriti.
- 22 F. 2. s. Nom. Mariæ. 14 huj. 9 lec. s. Mauriti. In V. com. s. Lini *de quo cras off.* et s. Theclæ.
- 24 F. 4. B. M. *de mercede.* In V. com. seq. in P. 219.
- 25 F. 5. s. Joseph. In V. com. seq. *Cras si lib. de ss. Corde Jesu.*
- 26 F. 6. s. Cypriani et J. Invit. et hymn. de coi. lec. 1. è dom. 5 sept. Rⁱ è 1 noct. cois. Ad L. et M. ut in semid. V. de seq.
- 27 Sab. ss. Cosmæ et Dam. lecs. 1 N. è sab. post dom. 5 sept. V. à cap. de seq. com. pr.

- 28 de DOM. 20, 1 oct. (*vel de ss. Trin.*) V. des. Michaelæ, *ut in brev. sine com.*
- 30 F. 3. s. Hieronymi. V. à cap. de seq. com. pr.

October.

- 1 F. 4. s. Remigii. dup. V. de seq. com. pr.
- 2 F. 5. ss. Angel. In V. com. seq. in P. 231.
- 3 F. 6. s. Melorii. V. de seq. com. præc.
- 4 Sab. s. Francisci. V. de seq. com. pr. et D. et s. Plac.
- 5 DOM. 21, 2 oct. ss. Rosarii. 9 lec. D. com. ss. M. In V. com. seq. et D.
- 6 F. 2. s. Bruno. In V. com. seq. et s. Marci.
- 7 F. 3. s. Vencesl. 28 sept. 9 lec. s. Marc. com. ss. M. V. de seq. com. pr. — F. 4, 5, 6 de ss. occ. ritu dupl.
- 11 De B. M. In sab. (*vel de ejus nat.*) V. de seq. com. D.
- 12 DOM. 22, 3 oct. Sacerd. *ut in P. 252.* In V. com. D. et s. Edouard. — F. 2, 3, 4 de ss. occ. com. oct.
- 16 F. 5. s. Cognog. in P. 232. In V. com. seq. et oct.
- 17 F. 6. s. Hedv. 3 or. *Conced.* V. de seq. sine com.
- 18 Sab. s. Luc. *nil de oct. præter fⁱ ad prim.* In V. com. seq. in P. 279, et dom. 4 oct.
- 19 DOM. 23. octava 9 lec. D. In V. com. D. et seq.
- 20 S. Joan. in P. 235. Hy. *Gentis* et Corp. in unum, et ad L. *Te deprec.* lec. 1 N. è D. pr. V. de seq. com.
- 21 F. 3. s. Ursulæ. *ut in P. 239.* V. à cap. com. pr.
- 22 F. 4. s. Petri. 19 huj. In V. com. seq. 20 huj. in P. *leon.*
- 23 F. 5. s. Clari ep. sem. lec. 2 et 3 N. in P. *vel de coi.* 1 loc. M. *Statuit.* V. de seq. com. pr.
- 24 F. 6. s. Raph. in P. 241. V. de seq. com. pr. et s. Chrysanthi.
- 25 s. Goesnovei. off. et M. *ut die 23,* 9 lec. ss. M. V. à cap. com. pr. et D. (or. dom. 3) et s. Evaristi.
- 26 DOM. 5 oct. 3 post epiph. s. Alori ep. lec. 2 et 3 N. è coi 2 loc. 9 lec. D. com. s. M. In V. com. D.
- 27 F. 2. de vig. ss. Simonis et J. tria Rⁱ è 1 N. dom. *preces.* M. ppr. 2 or. *Fidelium,* 3 *Concede.*
- 29 De fer. 4. tres lecs. è fer. 2 præc. tria Rⁱ fer occur. M. dom. pr. (*Cras, si lib. de ss. Sacram.*)

30. de fer. 5. lecs. fer. 3 præc. Rⁱ fer. occ.

31 F. 6: de vig. omn. ss. *preces*. M. propria

November.

- 1 Sab. Fest. omn. SS. In V. com. seq. et D.
- 2 DOM. 1 nov. 4 post. *epiph. ut in P.* 299. In V. com. D. s. Guinali et oct. *postea* Vesp. defunct.
- 3 F. 2. *ut in P.* 293; lec. 1 N. è D. pr. com. oct. deinde off. et M. defunct. V. de s. Carol. com. pr. et *ut in brev.*
- 8 Sab. octava. V. de seq. com. pr. et D. 3 nov.
- 9 DOM. 3 nov. 5 post *epiph.* Dedicat. 9 lec. et sola com. D. In V. com. seq. et D. et s. Triph.
- 10 F. 2. s. Andr. lec. 1 N. è dom. pr. *Cetera ut in brev.* cum com. oct. et dr. *Credo*; et sic fer. 3, 4, 5.
- 13 F. 5. s. Didaci. 3 or. *Concede* V. à cap. com. pr.
- 14 F. 6. s. Tremori. in P. 295. sola com. oct. 3 or. *Concede*. V. de s. Gertrude. com. pr. et oct.
- 15 Sab. stæ. G. com. oct. V. de seq. com. pr. et D.
- 16 DOM. 4 nov. 6 post *epiph.* octava. 9 lec. D. In V. com. D. et s. Greg. F. 2 et 3, *ut in brev.*
- 17 F. 2. s. Gregorii. lecs. 1 N. è dom. pr.
- 19 F. 4. s. Elis. lecs. 1 N. è fer. 4 præc.
- 20 s. Felicis. lec. 1 *incipit Amos*, 2 *Abdias*, 3 *Jonas*.
- 22 Sab. s. Cæcil. In V. com. D. (or. dom. 24) et s. Fel.
- 23 de DOM. 24, 5 nov. (*vel de ss. Tr.*) 9 lec. s. Felic. V. de seq. com. D. et s. Chrys.
- 24 F. 2. s. Joan. dup. com. s. Chrys. V. à cap. com. pr.
- 25 F. 3. s. Catharinæ. V. de seq. com. pr. et s. Petri.
- 26 F. 4. de B. V. in P. 317. 9. lec. s. M. In V. com. seq.
- 27 F. 5. Basil. salvat. 9 *huj.* V. à cap. com. pr.
- 28 F. 6. s. Stanisl. in P. 295. lec. 1 *incipit Sophon.* 2 *Aggæus*, 3 *Zach.* V. à cap. com. pr. et s. Sat.
- 29 Sab. s. Hordoni ep. lec. 2 et 3 N. de coi. 1 loc. 9 lec. vig. s. Andr. com. s. Sat. *sic in ordina anni* 1817) M. Statuit. In V. com. seq.
- 30 DOM. 1 Advent. V. de s. Tugdual. com. D.

December.

- 1 F. 2. s. Tugd.* In V. com. s. Bibianæ et fer.

* In omn. fest. per Adv. com. fer. in L. M. et V.

- 4 F. 5. s. Petri chrys. V. de seq. com. pr. et F.
- 5 F. 6. s. Andreae. 30 dec. com. fer. et s. Sabb. in L. et M. In V. com. seq. et fer.
- 6 Sab. s. Nicolai. In V. com. dom.
- 7 DOM. 2 Advent. Vesp. de seq. com. dom.
- 8 F. 2. Concept. B. V. In V. com. seq. 7 *huj.* et F.
- 9 F. 3. s. Ambrosii. com. Oct. et fer. In V. com. oct. fer. et s. Melch. — *Cras de oct.*
- 12 F. 6. s. Corentini. *ut in P.* In V. com. seq. et F.
- 13 Sab. s. Luciae. com. s. Cor. et Conc. ac fer. In V. com. seq. et 2 octavarum.
- 14 DOM. 3. com. 2 octav. prima sine *prec.* V. de die octava Conc. com. D. et s. Cor. Fer. 2 et 3, *ut in brev.* cum com. s. Cor. et dr. Cr.
- 17 F. 4. s. Judic. in P. 17. (*Nil de s. Cor.*) 9 lec. fer. V. de seq. com. pr. et fer. *O sapientia.*
- 18 De B. V. *ut in P.* 24. In V. com. seq. et F. *O adon.*
- 19 F. 6. s. Clement. 23 nov. 9 lec. fer. 3 or. *Deus qui de beatæ.* In V. com. fer. *O radix.*
- 20 Sab. 4 temp. Ad L. ant. *Ecce veniet*, quarta excepta cujus loco dr. ant. *Expectetur.* M. ppr. 2 or. vigil. 3 *ut heri.* V. à cap. de seq. ad magn. Ant. *O clav.* duplic.
- 21 DOM. 4. Ad *benedict.* ant. *Nolite timere.* V. de seq. com. dom. *O oriens.*
- 22 F. 2. s. Thomæ. In V. com. fer. *O rex.*
- 23 F. 3. Ad L. ant. *Rorate*; ad *benedict.* *Ecce completa.* Ad magn. *O emman.* duplic.
- 26 F. 6. s. Stephani. Ad L. et M. com. omn. ss. M. ant. de coi. or. 1 nov. additâ voce *Martyrum.*
- 29 F. 2. s. Thomæ. prima *ut in festis dupl.* V. semid. de Nat. à cap. de seq. com. pr. et 4 oct.
- 30 F. 3. off. dom. prima *ut heri.* V. dupl. de Nat. à cap. de s. Silv. com. D. et 4 oct.

FINIS SUPPLEMENTI.

NÉCROLOGE

*Des Ecclésiastiques du Diocèse, décédés pendant
l'année 1844.*

LE LOUTRE (Jean-François), ancien Curé de Plabennec, Aumônier des Sœurs de la Sagesse : 53 ans.

CORRE (Jean-François-Louis), Curé de Ploudalmézeau : 46 ans.

BOUDIN (François), Desservant de Rosporden : 81 ans.

QUINIOU (Jean), ancien Desservant de Locronan : 58 ans.

BONDERF (François), ancien Desservant de Kersaint-Plabennec, Aumônier de l'hôpital de Lesneven : 48 ans.

LE ROY (Michel), Desservant de Coat-Méal : 44 ans.

MASSON (Jean-Louis), Desservant de Guipronvel : 42 ans.

BLEUVEN (Yves), Vicaire de Plouvorn : 43 ans.

RIOU (Jean-Marie), Vicaire de Lanmeur : 31 ans.

DAVID (Jean-Michel), Prêtre habitué de Garlan : 79 ans.

TANGUY (Jean), Diacre de Plouénan : 23 ans.

Resquiescant in pace.